

# Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS  
ST-MAURICE  
Téléphone 3 65 61  
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS:  
Quotidien Un an 6 mois 3 mois  
Sans Bulletin officiel 23.- 12.- 6.50  
Avec Bulletin officiel 30.50 16.- 8.50  
ÉTRANGER: Demander le tarif

Le seul quotidien de  
la Vallée du Rhône

SERVICE DE PUBLICITÉ  
SION  
PUBLICITAS S. A., tél. 212 36  
et toutes les Agences  
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES  
Valais et de Bex à Villeneuve 13 ct. le mm.  
Suisse et étranger 14 . . . . .  
Réclames . . . . . 30 . . . . .  
Mortuaires . . . . . 25 . . . . .  
Réclames première page majoration de 20 %

A PROPOS DU REGIME DES FINANCES

## Droits et devoirs du citoyen et de ses mandataires

Dans la plupart des démocraties, les droits du citoyen souverain se limitent à l'élection de ses représentants aux Chambres de la nation.

Ainsi, en France par exemple, lorsque le citoyen a élu ses parlementaires, il ne lui reste plus que le droit de les critiquer et de ne pas les réélire à la prochaine élection s'ils ne lui donnent pas satisfaction.

En Suisse, les droits politiques du citoyen sont bien plus étendus.

Il peut par voie d'initiative populaire — signée par 50,000 citoyens ayant droit de vote — réclamer l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation, la modification d'articles déterminés de la Constitution en vigueur. Celle-ci ne peut d'ailleurs pas être modifiée sans vote populaire.

Quant aux lois fédérales et aux arrêtés fédéraux de portée générale, élaborés en application des dispositions constitutionnelles, ils sont soumis à l'adoption ou au rejet du peuple si la demande en est faite par 30,000 citoyens actifs ou par huit cantons.

Le citoyen suisse qui n'est pas satisfait des lois que lui « fabriquent » les parlementaires de Berne a donc la possibilité de faire parler le peuple s'il réunit les signatures de 30,000 électeurs. Seuls sont exclus de cette éventuelle votation populaire, les arrêtés fédéraux de portée générale dont l'entrée en vigueur ne souffre aucun délai (arrêtés urgents selon art. 89 de la Constitution fédérale).

Les droits du citoyen suisse sont donc très étendus. Et nous ne pouvons que nous réjouir de cette possibilité de participation directe de l'électeur à la vie politique de la nation.

Ce qui est à regretter, c'est que beaucoup de citoyens ne daignent pas user de ce droit qui honore le souverain.

De plus en plus, en effet, le citoyen déserte l'urne. Si nous examinons le tableau des votations fédérales de 1948 à fin 1952, nous constatons que les consultations populaires atteignent le nombre de cent-soixante-six.

Tandis que durant les premières années d'existence de la Constitution fédérale de quarante-huit, le peuple n'était guère appelé aux urnes plus d'une fois l'an — de 1848 à 1898, il y eut 53 consultations populaires — le corps électoral est maintenant consulté bien plus souvent. En 1950, il y eut quatre votations populaires, en 1951 trois et sept en 1952.

Et dans ces votes, la plus forte et la plus faible participation aux urnes a atteint respectivement 64,1 % pour la loi sur l'agriculture, le 30 mars 1952 et 37,6 % pour la votation sur l'initiative populaire concernant l'imposition des entreprises de droit public. S'il y a donc des citoyens — ou des groupes économiques — qui ont la maladie de la « référendite » (referendum facultatif), il y en a bien d'autres qui ne portent aucun intérêt à la chose publique.

Et c'est dommage.

D'où vient ce mal ? Des consultations trop fréquentes ? Certes, oui ! Mais aussi de la difficulté à comprendre les problèmes que soulèvent les lois et arrêtés fédéraux soumis à l'examen du peuple.

### Préparez-vous un heureux lendemain

Le soir, une dragée FRANKLIN vous assure une digestion aisée, une nuit reposante et du bien-être le lendemain. Toutes pharmacies et drogueries, Fr. 1.80 la boîte de 30 dragées.

Ne plus tousser,  
enfin respirer...  
SIROP FAMEL

Il y a fort peu de citoyens qui se donnent la peine d'étudier ces lois pour se faire une opinion raisonnée, au moment du vote.

La lecture des arrêtés fédéraux et de leurs commentaires dans les journaux, c'est moins « folichon » que les nouvelles sportives ou les reportages sur les crimes crapuleux.

Et quand le citoyen souverain est devenu trop paresseux pour étudier les problèmes qui sont soumis à son appréciation, tout naturellement il s'en désintéresse. La chose publique le laisse alors indifférent. Et au jour des votations, il applique la formule facile et simpliste : dans le doute, abstiens-toi ! Ou alors, il se laisse guider par son sentiment d'animosité qui le pousse contre tout ce qui vient de Berne.

Il faut réagir contre cette indifférence ou ignorance du citoyen qui risque de fausser tout le jeu démocratique mis en action par les fréquentes consultations populaires.

Et quand, au surplus, l'enjeu d'une votation est de la plus haute importance — tel celui du 6 décembre prochain — on peut s'imaginer combien graves peuvent être les conséquences d'une abstention démesurée ou de votes émis par des citoyens ignorant tout du problème à eux posé.

Mais il appartient aussi aux hommes qui ont été désignés par le peuple pour faire les lois de renseigner objectivement le citoyen à l'occasion de votations populaires et de justifier ainsi la position qu'ils ont prise au Parlement.

C'est ce que nous nous permettons de faire, en quelques articles, pour l'importante votation sur la réforme des finances fédérales qui appellera le peuple suisse aux urnes le 6 décembre prochain.

Pour terminer cet article introductif, soulignons qu'une votation populaire sur une loi d'impôt est une épreuve difficile pour le corps électoral.

Dans une joute de ce genre, les adversaires ont beau jeu. Il est en effet facile de discréditer, voire de ridiculiser, une loi d'impôt et de la combattre. Il n'y a qu'à faire appel à l'égoïsme qui demeure à l'état latent en chacun de nous.

Combien plus ingrate et plus difficile est la tâche des partisans de la loi. Ils doivent faire appel au sens du devoir civique.

Car si la Confédération a des tâches qui lui ont été confiées par le peuple souverain et qui sont inscrites dans la Constitution fédérale, il est logique de lui donner les moyens requis pour l'accomplissement de sa mission.

Or, en vertu de la Constitution actuellement en vigueur, la Confédération dispose de ressources fiscales, sans limitation dans le temps, de l'ordre de 970 millions de francs environ.

A cela s'ajoute le produit du régime financier 1951-54 qui atteint 996 millions de francs en 1952.

Mais l'arrêté fédéral du 29 septembre 1950 sur le régime financier transitoire prendra fin au 31 décembre 1954.

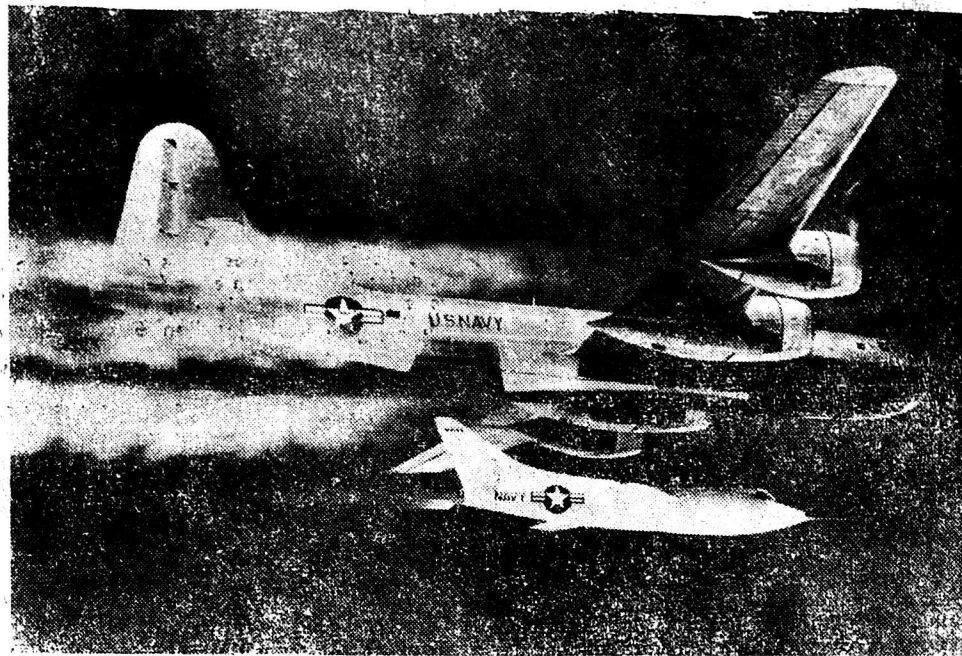
La votation du 6 décembre portera donc sur les recettes envisagées pour remplacer celles du régime transitoire et qui doivent s'ajouter aux ressources fiscales ordinaires déjà accordées par la Constitution, sans limitation dans le temps.

Bien que ce problème des finances fédérales soit très complexe, il est cependant possible d'en donner une notion assez précise au citoyen votant qui devra ensuite pouvoir répondre en connaissance de cause, oui ou non, à la question qui lui sera posée le 6 décembre prochain.

C'est le travail d'information que nous allons tenter de réaliser en espérant qu'il se trouvera bien quelques bons et consciencieux citoyens pour s'imposer le sacrifice de nous lire...

R. Jacquod, conseiller national.

Deux fois plus vite que le son !



Bien que nous soyons loin encore des vitesses nécessaires pour les voyages interplanétaires, nous sommes stupéfaits devant la nouvelle qu'un avion, piloté par un être humain, ait atteint une vitesse 2,1 fois celle du son (2135 km-h. à une altitude de 20 km.). Il s'agit du fameux « Skyrocket », l'avion à fusée B-58-II des usines Douglas, porté sur notre photo par une machine B-29 à 10 km. d'altitude, après quoi il partira de ses propres moyens pour son vol record. Il y a déjà quelque temps qu'on connaît des avions à des vitesses supersoniques, mais ce n'est que maintenant qu'on apprend des détails.

## Du sommet au bas de l'échelle

Sous le couvert des palabres politiques qui sévissent plus ou moins ouvertement à l'Assemblée nationale française, le siège présidentiel qu'abandonnera sans appel dans quelques jours, M. Vincent Auriol, est l'objet de bien des convoitises secrètes.

Chaque groupe manœuvre pour se présenter « dans son meilleur jour ». C'est le temps des courbettes, sourires et... salamalecks. Certes, il y a bien une opposition de façade qui se manifeste dans les débats en cours soit sur l'intégration de l'Europe soit sur la politique étrangère en général ; mais c'est encore là motif à se mettre en évidence et dans le fond tout converge à s'attirer le maximum de sympathie jusque dans les partis traditionnellement ennemis.

M. Laniel — et c'est tant mieux pour lui — a réussi à se maintenir au pouvoir avec la complicité de cet état d'esprit qui momentanément apparaît enrobé d'une constructive objectivité. Cependant pour l'instant, si les prétendants à la succession de M. Auriol sont foison, aucun nom ne sort du lot. C'est ce qui nous fait penser que, pour une fois, on sortira peut-être des chemins battus pour élever à la « pompe présidentielle » un homme sans decorum factice, effacé, serviable, d'une rigoureuse honnêteté, mais alliant des qualités de cœur et d'esprit vierges de corruption politique ; un homme tout simplement et un Français.

Quel sera cet homme ? Bien malin qui le dira. Un ministre, un diplomate, un militaire ? A choisir parmi les innombrables nautoniers qui ont, depuis tantôt un lustre, piloté la barque de l'Etat, les Pinay, Bidault, Laniel, Schuman, Queuille, Plevin et autres, il semble que tous ces Messieurs se sont acquis, de par leur comportement dans les différents ministères qu'ils ont eu à gérer, une implacable et irrémédiable animosité d'un côté ou de l'autre, de sorte qu'il ne leur reste qu'une bien maigre chance de pouvoir rallier sur leur nom la majorité requise à l'élection du président de la République.

Que de personnalités, toujours bien intentionnées au départ, se sont usées devant le mur de la compromission inter-partis ! Que d'expériences malheureuses dans cette IIIe République !

Pour la santé morale de notre sympathique voisine qu'a toujours été la France, il lui faut un homme nouveau. Un homme qui insuffle un air régénérateur dans les sombres profondeurs des couloirs et des salons parlementaires. La première aération effectuée, il faudra reprendre le problème à la base. C'est-à-dire former des hommes ayant une haute conscience morale de leurs responsabilités. Car la France souffre actuellement de l'amoralité qu'affichent trop d'hommes aux res-

ponsabilités. Cette amoralité est encore une des funestes conséquences du combisme qui a miné la France et l'a conduite, par le canal de l'anticléricalisme, à une décadence spirituelle dont elle paie aujourd'hui la rençon.

Cependant aujourd'hui une réaction se dessine et même à l'Université il est question de réintroduire les cours de morale. Mais quelle morale ? Celle des anciens Grecs, celle des chrétiens ? Un mélange des deux, c'est-à-dire une morale basée sur l'honnêteté, la force, le courage, la tempérance, la sincérité, etc...

Platon, Socrate et Aristote seraient remis à la méditation des élèves de même que les vertus naturelles de la doctrine chrétienne.

On pense ainsi réinculquer à la génération cet esprit de sagesse qui fait aujourd'hui terriblement défaut parce qu'on a négligé dans l'enseignement l'éducation morale de l'individu. Montaigne — si notre mémoire est fidèle — a encore une fois raison quand il dit : On peut être savant du savoir d'autrui, mais on ne peut être sage que de sa propre sagesse.

Nous terminerons sur une note qui paraît en dehors du sujet mais qui a de grandes affinités avec la question morale dans le sens que nous lui avons donné plus haut. Si cette déficience spirituelle se retrouve dans la haute société, elle a permis aussi que même des milieux agricoles — réfractaires pourtant par essence au communisme — se soient laissés endoctriner par les adeptes de Karl Marx, qui ont trouvé dans ces milieux ravagés par le Combisme un terrain tout prêt à recevoir la semence de leur néfaste doctrine. Et la semence a bien « germé » et l'ivraie a poussé dru, en particulier, dans la région des Basses-Alpes, près de Forcalquier, au village de Lurs, à la « Grande Terre ».

Sans vouloir faire du crime inconcevable qui entache l'« honorable » famille des Dominici peuplant précisément la « Grande Terre », un crime politique, il est troublant de constater combien certaine presse a tenté de détourner les soupçons et d'innocenter ces terriens bien endoctrinés dans une teinte rouge-sang. Encore aujourd'hui, après les aveux du coupable on tente de brouiller les cartes et l'on est surpris de certains rebondissements d'où sourdent des influences pour le moins mystérieuses.

On ne peut empêcher quelques journalistes de parler de préméditation politique. Voici ce qu'écrit à ce sujet le correspondant du « Journal de Genève » :

« Qu'il faille voir là un complot communiste, comme certains l'ont fait, on peut difficilement l'admettre, car nul ne pouvait soupçonner que les Drummond passeraient par là. Mais il n'en demeure pas moins que la



semence de haine porte des fruits. On a d'ailleurs remarqué que le parti communiste avait paru très gêné en cette affaire. La police a découvert des armes chez les Dominicci. On a beau dire qu'elles furent achetées à des Américains pendant la résistance, on les a trouvées dans les mains de communistes ou de sympathisants, et il en reste certainement beaucoup d'autres. C'est pourquoi, dès le lendemain du crime, on a vu l'« Humanité » prendre la défense des Dominicci, qui cachaient encore leur jeu, tandis que Paul Maillet (un chef communiste de la région), qui s'était fait prendre ses mitraillettes, était désavoué. On prétend aujourd'hui que des membres importants du P. C. ont fait plusieurs voyages à Lurs et à Digne depuis la nuit tragique d'août 1952. C'est là un aspect de l'affaire qu'on ne saurait négliger. »

## En Indochine

### Durs combats

De durs combats se sont déroulés tout l'après-midi de lundi à 50 kilomètres au nord-est d'Hanoï, le long de la route coloniale Hanoï-Langson, où les forces franco-vietnamiennes ont déclenché une opération de nettoyage. Les Vieti ont subi de lourdes pertes.

La zone dans laquelle se déroulent les combats, qui ont nécessité une intervention massive des chasseurs « Bearcat » est dite des « 99 sommets ». Elle est le point de passage des unités du Vietminh s'infiltrant dans le delta à partir de leurs bases du nord.

Une autre opération de nettoyage, déclenchée il y a deux jours à cent kilomètres au sud-est d'Hanoï, a pour but de « soulager » les bataillons légers vietnamiens. On sait que ceux-ci, depuis leur mise sur pied ont été en butte aux attaques de forts éléments du Vietminh ayant reçu la consigne de contraindre l'expérience, sinon même de la faire échouer. La nuit dernière encore, les Vieti se sont attaqués à certains éléments dans les villages, mais ont été repoussés.

L'opération « castor » des parachutistes à Dien Bien Phu, à 300 km. à l'ouest d'Hanoï, à la frontière du Laos, continue sans contacts avec les éléments du Vietminh, qui se sont réfugiés dans les montagnes environnantes. Une profonde reconnaissance des parachutistes partis de Dien Bien Phu vers le nord a fait jonction avec les maquisards partisans des montagnards thais descendus de la capitale thai, Laichau. Cette jonction était un des objectifs de l'opération.

### LES TRAVAUX DE DEBLAIEMENT DU FORT FOCH

Les travaux de déblaiement du fort Foch, dévasté récemment par l'explosion de stocks de munitions, ont commencé lundi. Le premier objectif de ces travaux sera de dégager l'entrée du couloir, où l'on espère trouver les corps des six victimes des explosions.

Toutes les mesures de sécurité ont été prises pour que les opérations de destruction des projectiles récupérés ne présentent aucun danger.

### Les ailes brisées

#### Mexico

Six personnes ont trouvé la mort dans un accident d'aviation qui s'est produit dans la région de Campeche, dans le sud-est du Mexique.

Il s'agit d'un appareil qui était parti disparu depuis le 17 novembre dernier. Il avait quitté à cette date la plantation d'hévéas de Canja, emmenant à son bord quatre passagers (dont un enfant) et deux membres d'équipage.

Les restes de l'appareil, dont depuis, on n'avait plus aucune nouvelle, et les cadavres des occupants ont été retrouvés seulement lundi par une caravane de secours.

### La succession du roi Victor-Emmanuel III LES HERITIERS ONT GAIN DE CAUSE

Les héritiers du roi Victor-Emmanuel III viennent d'avoir gain de cause devant le tribunal de Rome dans le procès qui les opposait à l'Etat, pour la succession du souverain défunt.

La Cour faisant droit à la requête des princesses Yolanda et Maria, de l'ex-reine Jeanne de Bulgarie, fille de Victor-Emmanuel III, et des princes de Hesse, fils de la défunte princesse Mafalda, autre fille du roi, a reconnu que le domaine de Racconigi, dans le Piémont, avec son château, doit être compris dans l'héritage. Les biens seront divisés en cinq parts dont trois iront aux trois filles et aux petits-fils du souverain, et la cinquième, qui reviendrait à l'ex-roi Humbert, fils de Victor Emmanuel III, ira à l'Etat.

### Bologne VIOLENT INCIDENT ENTRE NEO-FASCISTES

Un violent incident a mis aux prises, à Bologne, les membres de deux fractions du « mouvement social Italien » de tendance néo-fasciste.

Une trentaine de membres dissidents, opposés au secrétaire fédéral nommé en 1950, M. Sergio Nanni, ont envahi le siège de la Fédération et ont déclaré

les dirigeants déchu. Un peu plus tard, M. Nanni et ses amis sont arrivés en force pour expulser les dissidents. La police alertée est alors intervenue pour éviter une bagarre et après avoir fait évacuer le siège de la Fédération, a posé les scellés sur les portes et saisi la magistrature.

#### Istanbul

### UN BATEAU FINLANDAIS EN DETRESSE

Selon des informations de presse, le cargo finlandais « Skandiladis », jaugeant dix mille tonnes, serait en détresse dans la mer Noire, où sévit une violente tempête. Le bateau, qui s'était réfugié dans l'île de Keffen, a rompu ses amarres et a disparu au large. Le radio du navire ne fonctionnant pas, il a été impossible d'établir un contact avec le cargo, qui est recherché par des avions.

#### Athènes

### LE TOIT D'UNE ECOLE S'EFFONDRE

Trente écoliers ont été blessés à la suite de l'effondrement du toit de l'école communale de Mikoniatika, dans la banlieue d'Athènes.

Au moment de l'accident, 107 enfants assistaient aux cours. L'école avait été installée en 1950 dans un bâtiment restauré par les parents des élèves.

### UN BATEAU ALBANAIS SE PRESENTE AUX AUTORITES GRECQUES

Un bateau à moteur albanais de vingt tonnes s'est présenté lundi aux autorités grecques du port de Sidariou, dans l'île de Corfou.

Le mécanicien et son aide ont déclaré qu'ils avaient été réquisitionnés pour transporter de l'équipement militaire et des marchandises d'Avlona à Santi-Quaranta.

Pendant la traversée, ils auraient fait absorber un narcotique à l'officier et aux deux soldats escortant la cargaison. Un des soldats fut blessé d'une balle au cours de la lutte avec le mécanicien.

### LA REINE ELISABETH EN ROUTE POUR LES BERMUDES

L'avion transportant la reine Elisabeth a quitté Gander, sur Terre-Neuve, après une escale de 90 minutes, à destination des Bermudes.

#### Siegburg

### UN POT PLEIN DE PIECES D'OR

Un pot de terre cuite, rempli de pièces d'or et d'argent anciennes, a été trouvé à Siegburg, près de Bonn, par des enfants qui jouaient sur un terrain vague, où le nouveau bureau des contributions de la ville est en construction. Les experts pensent que le trésor a été enterré au XVIe siècle par des moines bénédictins, du couvent de Siegburg. Le pot contient 30 pièces d'or et 60 pièces d'argent, portant des dates allant de 1500 à 1550.

### La course à l'Elysée

#### M. HERRIOT REFUSE... MAIS IL ACCEPTERAIT SI...

« M. Herriot ne sera pas officiellement candidat, mais il accepterait d'entrer à l'Elysée si la majorité du Congrès de Versailles le lui demandait », tel est le titre d'un article publié par le « Progrès de Lyon », grand quotidien d'information de nuance centre gauche, sur l'élection prochaine du successeur de M. Vincent Auriol comme président de la République française.

Après avoir dénombré les parlementaires susceptibles de voter en faveur de M. Edouard Herriot, le journal conclut : « M. Herriot n'a répondu ni oui ni non au général Aumeran (député indépendant qui a suggéré à M. Herriot au nom d'un certain nombre de députés adversaires de la communauté européenne de défense de poser sa candidature à la présidence de la République. Aucun de ses collaborateurs immédiats n'a pu enregistrer encore la moindre confiance décisive. De l'observation quotidienne des faits et gestes du président, ils sont assez d'accord pour tirer des conclusions qui

semblent pouvoir être résumées ainsi : M. Herriot ne sera pas officiellement candidat à Versailles mais si au jour fatidique 474 bulletins portant son nom sont déposés dans l'urne, il ne refusera pas d'entrer le 16 janvier à l'Elysée.

M. Herriot est député et maire de Lyon depuis près d'un demi-siècle, ce qui explique le grand intérêt que prend la presse lyonnaise à son éventuelle candidature.

#### Après une poursuite homérique

### "Fantomas,, est arrêté

Lorsqu'il aperçut les gendarmes, ce matin, dans la petite ville de Grandvilliers, où il a été arrêté, le bandit Eugène Klinck, dit « Fantomas », qui, depuis le 11 novembre, avait pu échapper à la police et aux brigades de gendarmerie qui le recherchaient, sortit un pistolet de sa poche et tenta de fuir.

Les gendarmes tirèrent en l'air et l'ayant rapidement rejoint, mirent l'homme hors d'état de nuire. Ils s'aperçurent alors que l'arme était démunie de chargeur. Ils lui demandèrent s'il était bien Klinck et, à leur étonnement, il répondit que oui.

Le bandit se laissa emmener sans opposer de résistance jusqu'à la brigade de gendarmerie. Là, il tenta, mais en vain, de fausser compagnie à ses gardiens, qui désormais montent une bonne garde.

## Choix formidable de mobilier d'occasion

### A vendre très avantageusement

TRES BELLES CHAMBRES A COUCHER COMPLETES modernes et non modernes, avec deux lits, avec grands lits, literie crin animal, avec armoires à 3 portes avec glace et sans glace, et avec armoires à 2 portes, coiffeuses et tables de nuit, état de neuf. DIVERSES CHAMBRES A COUCHER PLUS SIMPLES noyer, chêne, acajou, etc. Armoires à glaces à une, deux et trois portes, coiffeuses. Lits bois complets à 1 et 2 places et lits jumeaux, lits laiton et lits fer, quantité de divans, commodes, canapés, fauteuils, chaises, tables tous genres, rondes et carrées et à rallonges, lavabos-commodes avec et sans glaces, toilettes, tables de nuit, armoires sapin à 1 et 2 portes, buffets, etc. 1 lot de lingerie et batterie ménage très bon marché. 1 GRAND BUREAU AMERICAIN CHENE. Plusieurs bureaux-secrétaires, tables à écrire, grands porte-habits. Chaises-longues rembourrées, 1 grand buffet de 3 m. de long, 2 grands buffets vitrés pour magasins ou autres. 12 COMMODES avec portes et tiroirs intérieurs et 20 tables de nuit. 1 lot bois de lits seuls. PLUSIEURS SALLES A MANGER COMPLETES chêne, noyer, acajou, etc., etc. MODERNES ET NON MODERNES SIMPLES ET RICHES. Salle à manger noyer sculpté et divers. Dressoirs, dessertes, tables à rallonges, chaises, beau buffet de service moderne plat. Belle grande armoire à glace Ls XV noyer frisé, 2 portes, etc. DIVERS MOBILIERS DE SALONS : modernes, Ls XV, clubs, poufs, etc. 2 GRANDS CANAPES ANGLAIS TRES CONFORTABLES. Couches et fauteuils modernes, un très joli couch avec entourage noyer poli et fauteuils. Quantité d'autres meubles et objets divers pour appartements, villas, chalets, campagnes, etc., etc.

ON PEUT VISITER LE DIMANCHE SUR RENDEZ-VOUS

Chez Jos. Albini, 18 Av. des Alpes — MONTREUX

Téléphone 6 22 02

BELLES OCCASIONS POUR FIANCES ET ACHETEURS DE MEUBLES

(Succursale à Sion, Rue du Grand Pont 44)

Fumeurs !  
Entre 2 cigarettes  
prenez 3 petites GABA



C'est la première fois que Francis s'abandonne publiquement à un trouble métaphysique. Le dimanche il se lève tard, se promène en pyjama dans l'appartement, fume, se rase de près pendant que les cloches sonnent. Le Bon Dieu, on ne peut rien pour Lui. Il a son plan. Depuis le temps qu'il est au gouvernail, il connaît la manœuvre.

Mais voici que Francis rencontre le clair regard de sa fille, innocent, plein de lumière et de question. Ce regard le trouble et il répond : « Oui, Germaine, on va te baptiser. Comme ça, plus tard, tu ne pourras pas nous adresser de reproches. On aura fait son possible pour mettre la chance de ton côté. »

Du simple, comme pour le mariage. Lydie, sœur de Francis, présentement vendeuse au « Grand Bazar », sera marraine, Louis parrain, les deux grands-mères encadreront la bande et tout ira bien.

En temps voulu — une cloche sonne au-dessus des toits, dans le ciel doux de l'automne, — Germaine, petit paquet rose d'où émergent des pieds chaussés de blanc, apparaît sous les voûtes du sanctuaire où attendent des adultes silencieux, groupés autour des minuscules candidats. Une voix bourdonne dans l'espace recueilli. Elle rappelle comment le Christ institua le baptême, à quoi s'engageant parents, parrains, marraines ; puis une main s'avance : « Robert-Ferdinand Parisod, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — Marcelle-Idelette-Béatrice Crisinel, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». La main s'avance encore. Quand l'eau tom-

BENJAMIN VALLOTTON

# Ferme à vendre

ROMAN 27

be sur les fronts plissés, des cris accompagnent les paroles sacrées. Enfin : « Germaine-Ghislaine Gosard, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Germaine contemple la barbe qui se penche sur elle et lui sourit. Alors parents, grands-mères, parrain, marraine sourient aussi. Cette Germaine, elle aura bon caractère !... Une prière que les protestations de quelques baptisés rendent indistincte et l'on gagne la sortie et se perd dans la foule où les paquets blancs et roses, au creux de bras protecteurs, sèment des taches claires.

Eugénie, après un long silence :  
— Rien ne m'impressionne plus qu'un baptême. Un commencement, une promesse, face à la vie et à ses mystères.  
Et Louis :  
— En tout cas, elle n'a pas pleuré.  
Enfin le père :

tier et sa cathédrale, du cinquième siècle, après ou avant Jésus-Christ. Je ne me rappelle pas. On y jettera un coup d'œil en revenant... »

On admire les bouquets d'arbres qui viennent à votre rencontre, les villages bien balayés avec leurs fumiers tressés où bougent les crêtes des poules, les vaches tintinnabulant sur les prés, les feux des petits bergers, les forêts déjà touchées par l'automne, ces collines, ces coteaux étalés dans les profondeurs. On fredonne : *Nous habitons un beau domaine.*

La route décrit de larges zigzags avant de déboucher sur un mamelon suspendu comme un balcon au-dessus de la plaine et du lac lointain dont le bleu pâle rejoint le rêve des montagnes.

— Terminus ! Tout le monde descend ! N'oubliez pas la houstifaille et la Germaine. Je connais un coin où on sera bien.

Tout simplement enchanté, constate Mme Gosard : ces pâturages, ces clochettes, ces sapins et leurs tapis d'aiguilles, ce panorama, surtout... Tout le canton. Rien que du bleu... Dire qu'il y a des gens pour se faire la guerre !

Moins lyrique, Francis dissémine paquets, valiselle et bouteilles autour de lui.

(A suivre.)



# Des prix jubilé

A NOTRE RAYON

## TOUT POUR ENFANTS



### Robe écossaise

en coton douillet, col piqué blanc, fronçage à la taille  
 60 cm. 70 cm. 80 cm. 90 cm. 100 cm.  
**18.50 19.50 20.50 22.80 24.-**

### Robe écossaise

en coton molletonné, au double col, manches kimono  
 60 cm. 70 cm. 80 cm. 90 cm. 100 cm.  
**27.80 29.80 31.80 33.80 35.80**

### Robe lainage

en belle flanelle à rayures, fond gris, jupe en biais  
 60 cm. 70 cm.  
**33.50 36.-**

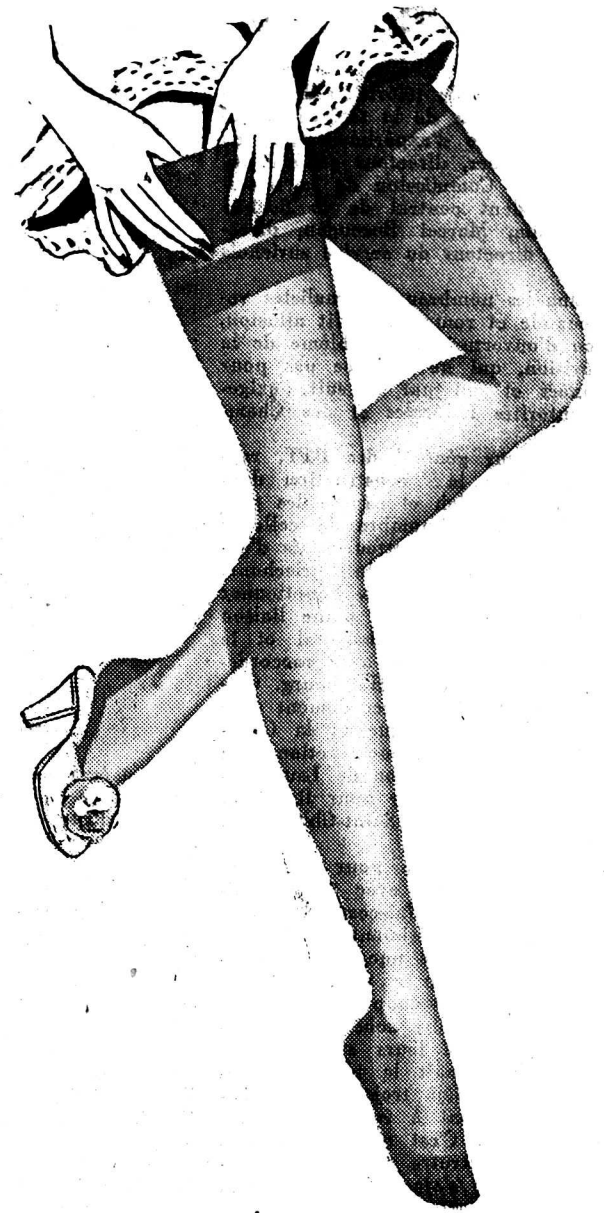
### Deux pièces

en lainage écossais, blousons avec bord tricot, jupes en biais  
 70 cm. 80 cm. 90 cm.  
**38.50 42.- 46.-**



Le spécialiste pour enfants

# Nos bas de marque



### EMBASSY

Nylon Suisse, 1er choix, souple et d'excellente qualité. Teintes modes

**5.90**

### PERLON

Le bas vedette de notre rayon, apprécié par sa grand solidité, 1er choix

**5.90**

### FLEXY

Bas nylon très élégant 51/15 souplesse exceptionnelle. Coloris mode, 1er choix.

**6.90**

## Naturellement

A la

# PORTE NEUVE

Tél. 2 29 51

SION

S. A.

Envois partout

A vendre

### camion Ford Diesel

sortant de révision, année de construction 1948. 3 tonnes, 19 CV, pont basculant 3 côtés, belle occasion, 17,000 francs.

### voiture Ford "Prefect,"

noire, 7 CV, modèle 1948, parfait état de marche Fr. 1200.-

### compresseur Diesel

2 marteaux, débit 3.5 m3, bon état de marche, Fr. 3500.-  
 S'adresser au dépôt de l'Entreprise Morel S. A., Ch. du Viaduc, Malley - Lausanne, tél. 24.82.48.

## OCCASION

GRAND CHOIX  
 MEUBLES EN TOUS GENRES  
 TRES AVANTAGEUX  
 AMEUBLEMENTS WERLEN  
 Av. de la Gare, BEX

### BELLES PLUMES de poules

pour duvets, 4 kg. pour Fr. 12.- Capella, Volailles, Ch. Renou 10, Lausanne.

### Alpa - Reflex

Obj. 1 : 1.8 et téléobj. 9 cm. 1 : 2.5, parfait état, à laisser pour Fr. 890.- (payé env. 2000.-). Event. facilités. Case Ville 621, Lausanne.

### Route des Giettes s. Monthey

## terrain

8000 m2 à vendre, belle situation, vue magnifique. Eventuellement divisible en deux parcelles. Ecrire sous chiffre P 13990 S, Publicitas, Sion.

### Machine à rôtir le café

10 kg., en parfait état. Prix avantageux. Ecrire sous chiffre P. L. 40495 L. à Publicitas, Lausanne.

### Instruments de musique

depuis Fr. 5.- par semaine. Demandez prospectus à MAC, Service, Tivoli 4, Lausanne. M. Jayet.

On cherche pour de suite ou date à convenir

## jeune fille

connaissant bien la cuisine et pour les travaux du ménage. S'adr. à Mme Willy Bühler, Jordils 65, Yverdon, tél. (024) 2 30 54.

A vendre pour cause de changement de culture, environ

### 20 poiriers

William, de 8 ans. S'adresser à Raymond Bruchez, Saxon, tél. 6.24.36 ou Sion, tél. 2.12.09.

### Dr. G. de LAVALLAZ

MARTIGNY absent

### Sommelière

expérimentée, au courant du service de table, demandée dans café-restaurant. Téléphoner au (026) 6 30 62.

A vendre

### veau

mâle pour engraisser. S'adr. chez Eugène Perret, Sous-Vent, Bex.

## MAISON

chalet 1951, dans la région, 3 ch., poss. plus, 700 m2, à vendre Fr. 30,000.- Arrêt autobus. Agence DESPONT, Ruchonnet, 41 Lausanne.

A vendre une belle

### vache

S'adresser à Henri Delacoez, Lavey.

A louer à St-Maurice, joli

### appartement

de 2 chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à lessive. S'adr. au « Nouvelliste » sous T 9704.

A vendre un

### cheval

de 11 ans. S'adresser à Jules Maret, Evionnaz.

A remettre de suite à l'avenue de la Gare à Martigny

### appartement

de 3 pièces. Tout confort. S'adr. au « Nouvelliste » sous S 9703.

## On offre

à vendre d'occasion, mais en bon état, 1 batterie pour orchestre, complète, ainsi qu'un vélo dame. Adresser offres sous chiffre U 9705 au « Nouvelliste ».

### LES VERRUES

sont désagréables et enlaidissent vos mains!



EXTOR (-Warz-ab-) les supprime sans douleur ni danger Fr. 1.55



# NOUVELLES VAUDOISES

Zurich

## Inauguration officielle de la télévision suisse

Lundi soir, dans le studio de télévision de Bellevue, a été ouverte la semaine de la télévision, qui marque le début du service d'expérimentation, en présence de MM. Ed. Weber, directeur général des PTT et président de la Commission de la télévision, F. Rothen, président central de la Société suisse de radiodiffusion, Marcel Bezençon, directeur général, et Haas, directeur du service zurichois d'expérimentation.

M. F. Rothen salua les nombreux journalistes venus de Suisse allemande et romande et fit allusion, dans son allocution d'ouverture, au problème de la réclamation à la télévision, qui ne se pose pas pour les prochaines années et qui par la suite exigera l'accord des autorités fédérales et des Chambres.

M. Ed. Weber, directeur général des PTT, rappela comment fut décidée la construction d'un émetteur expérimental à Zurich et exposa les prochaines étapes envisagées. Au nombre de celles-ci on peut citer la création d'un émetteur-relais d'expérimentation sur la colline de Saint-Christoph, près de Bâle, qui serait en mesure de fonctionner dès la fin de l'année, l'établissement d'une liaison par faisceaux hertziens entre le Chasseral et le Hornisgrunde, près de Baden-Baden, avec raccordement au faisceau Francfort-Cologne-Hambourg. Cette liaison pourra assurer aussi le raccordement avec la France, les Pays-Bas, la Belgique et la Grande-Bretagne. On envisage aussi la construction d'un émetteur sur la Dôle, pour la région de Lausanne-Genève, d'un autre sur le Bantiger pour Berne et d'un troisième sur la colline de Saint-Christoph, pour Bâle.

La mise en service est prévue pour l'automne 1954. Des voitures de reportage avec relais mobiles compléteront les liaisons par faisceaux hertziens fixes. A l'origine, le service expérimental était prévu pour 3 ans. Il a débuté avec une année de retard. Entre-temps, la télévision a pris, dans les autres pays, un prodigieux développement. Le réseau allemand est pour ainsi dire achevé. La France et l'Italie construisent les leurs avec diligence. La Grande-Bretagne connaît la télévision depuis des années et compte déjà trois millions d'abonnés. Nos voisins cherchent à réunir leurs réseaux par-dessus la Suisse. C'est une des raisons pour lesquelles il faut construire en 1954 les installations envisagées. A cela s'ajoute le fait que la Suisse romande ne veut pas attendre trois ans avant de recevoir l'émission de l'Uetliberg. M. Weber exprima enfin ses remerciements à tous ceux qui avaient aidé à mettre sur pied un service suisse de télévision et il mit en garde pour qu'on n'emploie que pour le bien les immenses possibilités de cette technique.

M. Marcel Bezençon rappela de son côté le vaste essor que la télévision a pris ces dernières années dans les pays d'Europe. En constatant cela on remarque que les Suisses ne sont pas des pionniers dans ce domaine mais viennent tout à la fin. En ce qui concerne le financement de la télévision, dans le cadre du crédit de 4 millions de francs, le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion rappela le retard apporté à la mise en marche de l'émetteur expérimental et à la modification des conditions qui s'est produite entre-temps. De 1953 à 1956, l'on ne saurait faire la même chose que ce que l'on aurait fait deux ou trois ans plus tôt. Cela n'a pas empêché la télévision suisse de remplir ses engagements financiers, même avec son modeste budget de 3.700.000 francs. Dans le cadre étroit où doit travailler la télévision, l'équipe zurichoise, que dirige de Ed. Haas, a réalisé des choses remarquables. En ce qui concerne l'extension de la télévision à la Suisse romande, M. Bezençon rappela que cette question était de la compétence des Chambres fédérales. Les frais de construction d'un studio de télévision en Suisse peuvent être évalués à 1 million environ, à quoi viennent s'ajouter, chaque année 500.000 francs pour l'exploitation et les programmes. Aussi longtemps que le studio de Bellevue sera si pauvrement financé, il serait peu indiqué de réaliser un plan coûteux de ce genre.

Finalement, M. Ed. Haas exposa le travail réalisé au studio de Bellevue, les tâches du personnel technique et la composition des programmes. Puis les journalistes parcoururent les installations techniques du studio et assistèrent au premier programme de la semaine de la télévision, c'est-à-dire à des télé-actualités du monde entier, un film documentaire, un film sur le Musée national et des numéros de variétés.

## La question jurassienne

### LE GOUVERNEMENT BERNOIS S'OPPOSERA FERMEMENT A LA SEPARATION

M. Seematter a répondu mardi matin, au nom du Conseil d'Etat. Il a rappelé que M. Mœkli avait déjà répondu, en tant que président, à l'interpellation de M. Gruetter, relative à la question jurassienne. Sa réponse eut pour conséquence que le Grand Conseil décida d'ouvrir une discussion sur l'ensemble de la question. M. Mœkli a demandé qu'un autre membre du gouvernement réponde cette fois-ci, étant donné que toute cette affaire a pris naissance en 1947 à cause de sa personne. M. Mœkli est Jurassien. Il a estimé préférable que ce soit un membre du gouvernement de l'ancien canton qui prenne aujourd'hui la parole. Il est parfaitement admissible en droit que ce soit un membre du gouvernement qui réponde lorsque les circonstances l'exigent.

On a souvent demandé au Conseil d'Etat d'intervenir plus activement dans l'affaire, notamment en ce qui concerne les efforts visant à la séparation du Jura. Pour ce qui est du pèlerinage aux ruines du château de Morimont, en Alsace, on aurait pu se demander s'il fallait faire usage des dispositions légales visant à la protection de l'Etat. En fait, ce pèlerinage s'est déroulé de telle sorte qu'on ne saurait songer à l'application de l'article 265 du Code pénal. Le gouvernement bernois désavoue ainsi ses partisans dans le Jura qui avaient monté

cette affaire en épingle (réd.).

De l'avis du Conseil d'Etat les discussions doivent se dérouler au sein des partis et dans la presse. Il n'estime pas nécessaire d'intervenir dans la polémique, tout au moins dans la phase actuelle.

M. Seematter a répété que toutes mesures pratiques visant à la séparation du Jura de l'ancien canton sera combattue avec toute la fermeté nécessaire. Le gouvernement s'opposera par tous les moyens dont il dispose à une séparation. Ce faisant, il est unanime et sait pouvoir compter sur l'appui des députés et de la population de l'ancien canton.

### Berne refuse un plébiscite

M. Seematter en vient ensuite à parler de l'éventualité d'un plébiscite consultatif. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement est invité à examiner si la question ne pourrait pas être élucidée par un plébiscite consultatif. Le Conseil exécutif a rejeté chaque fois l'idée d'organiser pareil plébiscite car les bases légales n'existent pas. On ne saurait non plus accueillir la proposition que la Confédération charge le canton de Berne d'organiser un plébiscite consultatif. L'article 5 de la Constitution fédérale garantit l'intégrité territoriale et la souveraineté des cantons. Rappelons que suivant les avis de droits demandés par les séparatistes, cette thèse n'est pas soutenable (réd.). La Confédération ne saurait donc intervenir dans les compétences des cantons. Tout vote sur une initiative cantonale visant à partager le canton devra être de la compétence exclusive du peuple bernois dans son ensemble. Les autorités et les partis de l'ancien canton s'opposent à toute cession territoriale. Nous considérons comme contraire à la Constitution toute immixtion de la Confédération dans les droits souverains du canton. Il serait impossible de lancer une initiative fédérale visant à modifier la Constitution fédérale avant que le peuple bernois ne se soit prononcé sur cette question.

### Pas de pourparlers avec les séparatistes

On a également exprimé le vœu que le gouvernement entre en pourparlers avec les séparatistes. Le Conseil d'Etat est unanimement d'avis qu'il ne saurait entamer des pourparlers avec le Rassemblement jurassien à raison des insultes innombrables dont il a été l'objet de la part des séparatistes et du fait qu'il a résolu à l'unanimité de s'opposer à toute séparation du Jura. On ne saurait exiger cela de lui.

Le porte-parole du gouvernement a adressé ensuite un appel à la modération. Le gouvernement, dit-il, ne voudrait pas jeter de l'huile sur le feu. Les deux parties du canton de Berne peuvent être comparées en quelque sorte à deux enfants dont l'un, celui de l'ancien canton, est plus âgé, plus réfléchi, tandis que l'autre, l'enfant jurassien, est plus jeune, plus vif. Il s'excite plus facilement, il est plus critique et plus porté à rouspéter. Et pourtant tous deux doivent pouvoir s'entendre. (!Réd.).

En concluant son exposé, dont la péroraison a été accueillie par les applaudissements, M. Seematter a fait allusion à l'union séculaire des Adémans et des Romands. L'intégrité de l'Etat de Berne doit être maintenue. Le Jura et la population jurassienne ne doivent pas seulement revendiquer les droits, mais aussi remplir avec résolution leurs de-

voirs à l'égard de l'ensemble de l'Etat de Berne. Les Jurassiens ont tout autant d'intérêts que les Bernois de l'ancien canton au maintien de l'unité cantonale.

### ERREUR D'AIGUILLAGE EN GARE D'YVERDON

Lundi soir, vers 22 heures, par suite d'une erreur d'aiguillage, le train de marchandises Neu-châtel-Lausanne a tamponné une rame de wagons de marchandises, en gare d'Yverdon. Le choc fut extrêmement violent et quelques wagons sont sortis des rails, alors que la plupart des autres étaient endommagés. Les dégâts sont très importants. On ne signale heureusement aucun blessé.

### Weinfelden

## Condamnée à 15 ans de réclusion

La Chambre criminelle du canton d'Argovie a condamné Marie Vetterli-Grabner, de Nussbaumen (Thurgovie), 41 ans, à 15 ans de réclusion, sous déduction de la prison préventive, à 10 ans de privation des droits civiques, et aux frais, pour délit de meurtre impossible, tentative de meurtre, assassinat de son mari et faux dans les titres. La délinquante semble avoir agi sans posséder pleinement la faculté d'apprécier le caractère illicite de ses actes.

En 1952, dame Vetterli voulu faire boire à son mari Samuel Vetterli, né en 1906, du café, dans lequel elle avait mis de la mort aux rats, dans l'intention de l'empoisonner. Vetterli, qui avait trouvé le breuvage trop amer, l'avait versé dans l'évier. Le 9 décembre, elle entreprit d'amener le médecin de la famille à tuer son mari. N'ayant pas réussi, elle acheta trois tubes de très forte mort aux rats, qu'elle ne put obtenir qu'à l'aide d'un bon dont elle avait réussi à changer le nombre de tubes. La condamnée mélangea ensuite le poison à de la confiture, du café et du thé. L'état de santé de Vetterli empira rapidement. Il dut être transporté à l'hôpital de Frauenfeld et mourut des suites de cet empoisonnement le 31 décembre 1952. Marie Vetterli, qui est d'origine autrichienne, a deux filles légitimes. Le motif du crime était d'ordre sexuel. Elle entretint un homme de 1945 à 1947. Un autre le supplanta en 1951, qu'elle voulut épouser. Pour cette raison, elle tenta d'éliminer son mari. Les moyens qu'elle utilisait pour ce faire étaient à tel point primitifs que le psychiatre conclut à un certain degré de faiblesse d'esprit.

## L'heure à sonné : Equilibrons nos finances fédérales

Le régime financier transitoire accepté par le peuple suisse en décembre 1950 prend fin le 30 décembre 1954. Après cette date, la Confédération doit disposer des bases constitutionnelles qui lui permettront de maintenir l'équilibre des finances fédérales tout en sauvegardant notre prospérité

## Les responsables des œuvres sociales à Lausanne

### UNE BELLE JOURNÉE DE TRAVAIL

Jeudi 19 novembre 1953

Comme chaque année, à pareille époque, le Groupement romand des Institutions d'assistance publique et privée avait convoqué ses membres pour quelques heures d'étude. Plus de trois cents responsables se sont rencontrés à la salle des XXII Cantons et le directeur du Bureau Central de Bienfaisance de Genève, M. A. Aubert, salua la belle assistance, où l'on reconnaissait le président du Conseil d'Etat de Genève, M. Pugin, les représentants des divisions fédérales de police, MM. Seger et Otte, de nombreux représentants des autorités de Suisse romande : préfets, municipaux, etc. C'est toujours émouvant de regarder une pareille assemblée formée de salutières, sœurs visitantes et visiteuses, infirmières, bref de tous les travailleurs sociaux désireux de perfectionner leurs connaissances sociales.

« La nouvelle loi sur la nationalité suisse », tel est le sujet que traite avec précision et clarté, M. Jean MAIRE, lic. ès sc. soc., un des chefs du Service de la nationalité de la division fédérale de police. Glanons quelques passages de cet exposé fort bien construit. La nouvelle loi de septembre 1952 a été précédée de toute une série de mesures. La nationalité suisse a vu de jour dès 1848, au moment où la Suisse est devenue un Etat fédératif. Rappelant les différentes lois sur l'Heimatlosat et les différentes révisions de la Constitution fédérale, le conférencier présente en un raccourci saisissant la nouvelle loi dont les journaux ont déjà beaucoup parlé et qui est un véritable code de la nationalité suisse. Sans doute, les travaux d'élaboration ont été très lents.

L'ancien droit prévoit l'unité du droit de cité de la famille. La loi de 1952 a apporté comme changement à ce principe, le principe de l'autonomie de la femme. On veut éviter de nouveaux cas d'apatrides et lutter contre les abus de la double nationalité. Il faut que la femme suisse, épousant un étranger, déclare immédiatement désirer rester Suisse. D'autre part, on a prévu la naturalisation facilitée. Il est difficile, après dix mois, de juger vraiment quelles en sont les conséquences. Toutes les femmes épousant des étrangers ont demandé à rester Suisses. 24.840 cas de femmes suisses habitant l'étranger sont actuellement étudiés, mais... certains pays comme la France, la Belgique, l'Irlande et les Pays scandinaves ont immédiatement

réagi en décidant de priver ces femmes redevenues Suisses, des droits acquis par mariage et en les considérant comme étrangères. Plus de 5000 enfants suisses ont demandé la nationalisation facilitée. On s'en rend compte, nous n'avons pas fini d'avoir des surprises dans ce domaine et l'on peut comprendre les Etats étrangers n'acceptant pas l'ingérence de la Suisse.

« Les conséquences en matière d'assistance de la nouvelle loi sur la nationalité suisse ». Il appartenait à M. Oscar SCHURCH, Dr jur., premier adjoint de la division fédérale de police, d'étudier les conséquences de cette loi. Il n'y a pas de nouveaux problèmes au point de vue assistance. Pendant des siècles la charité a régné. Elle ne faisait pas de différence quant à l'origine de ceux qui faisaient appel à elle, mais l'Etat ne peut ignorer la nationalité des personnes dans la gêne. On ne peut pas prédire l'avenir et prévoir les conséquences futures, mais il va sans dire que des questions très délicates se posent quand le mari étranger et la femme suisse feront appel à l'assistance. Une intéressante discussion provoqua des questions comme celle-ci : Si les femmes suisses peuvent redevenir gratuitement Suissesses après avoir été étrangères, pourquoi ne pas prévoir l'agrégation des Confédérés gratuite ?

Après un repas en commun, les participants ont écouté avec attention au cours de droit très fouillé et très approfondi de M. Francis MEYER, Dr en droit et juge cantonal à Fribourg, sur les « Mesures juridiques de protection de l'enfance ». Nous nous sommes rendu compte que nos lois suisses, à savoir le Code civil et le Code pénal, ont prévu tous les cas possibles pour protéger l'enfance. Tous les problèmes des enfants légitimes et illégitimes, mineurs victimes ou coupables, furent examinés par le conférencier avec un soin particulier, provoquant une discussion passionnée.

Le Groupement romand a eu bien raison de mettre à l'ordre du jour de son cours, des sujets aussi importants. L'autorité officielle est respectable et c'est à elle de prendre les premières mesures, mais les œuvres privées peuvent rendre de grands services.

Si le travail a été à l'honneur, les contacts entre travailleurs sociaux ont été, une fois de plus, très utiles et il est même très réjouissant de constater que de nombreux participants ont pu se retrouver et fraterniser le plus agréablement du monde. F.-Ch. Krafft.

économique. Nous bénéficions désormais des expériences constructives dues aux solutions transitoires à court terme, et nous pouvons aller de l'avant en admettant un régime financier constitutionnel pour une période prolongée.

Il convient de signaler d'emblée que le nouveau projet soumis au peuple les 5 et 6 décembre marquera une légère réduction des impôts, au profit des petits et moyens contribuables. Et ce n'est que justice. En effet, l'impôt complémentaire actuel sur la fortune est supprimé. Seuls les célibataires dont le revenu annuel dépasse soixante mille francs et les mariés pour lesquels ce revenu excède 77.000 francs, payeront un impôt sur le revenu supérieur à celui présentement en vigueur.

Notons également que la durée des deux éléments de base du régime financier soit l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt de défense nationale, volontairement ont été limités à douze ans. On en saisira aisément les motifs : en fixant le terme de leur application à 1966, c'est précisément ordonner que ces deux impôts ne doivent pas offrir un caractère perpétuel. A l'heure actuelle, le Conseil fédéral aussi bien que les Chambres fédérales ont dû constater qu'il est exclu de bâtir un projet de régime des finances sans ces deux sources de revenus. La situation politique internationale impose à notre pays un minimum d'obligations militaires, tant il est évident que notre défense nationale est notre assurance-vie nationale, elle est la planche de salut de notre indépendance future et de nos libertés. Par ailleurs, on ne saurait augmenter les recettes de la Confédération en « chargeant » davantage qu'ils ne le sont les droits de douane, l'imposition du tabac, les droits de timbre, la taxe d'exemption militaire, les bénéfices de la régie fédérale des alcools et de la Banque nationale. C'est l'évidence même.

Le nouveau projet donne de précieuses garanties; l'impôt sur le chiffre d'affaires ne pourra pas comprendre d'autres secteurs que ceux que nous lui connaissons déjà. Il sera impossible de majorer les taxes frappant les boissons. Le nouveau régime financier constitutionnel ouvrira la voie non seulement à des finances fédérales saines, mais encore — ce qui est capital — à une politique agraire et sociale constructive. Elle est indispensable à notre prospérité économique générale, tant dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, que pour l'agriculture.

Il est notoire que si nous ne disposions pas dès 1955 d'un régime financier stable, la Confédération connaîtrait des possibilités d'endettement périlleuses. Ce serait l'aventure, avec tous ces risques financiers, économiques et sociaux. Inévitablement, de nouvelles charges sociales seraient exigées de l'Etat, par conséquent du contribuable. De nouvelles charges fiscales évidemment, interviendraient, accentuant encore le déséquilibre économique. Ce serait folie que de courir de tels risques, que de jouer avec la stabilité économique et sociale du pays.

Le nouveau régime financier que le peuple suisse, dans son intérêt bien compris, doit accepter les 5 et 6 décembre, repose sur une expérience de plusieurs années. C'est une solution équilibrée, élaborée dans un esprit d'équité sociale. Il nous ouvrira une politique financière judicieuse nécessaire au maintien de notre prospérité.

## Pour le dimanche universitaire l'exemple des autres

Par le mot « autres », il faut entendre deux camps différents. Considérons d'abord les « tout à fait autres », c'est-à-dire ceux dont la doctrine s'oppose à nos vues. Ceux-là ont compris l'expression « l'avenir est aux jeunes » et ils ont fait de l'enseignement le domaine de leur monopole. Des communiqués innombrables provenant de l'autre côté du rideau de fer rapportent l'action entreprise auprès de la jeunesse. Preuve en est le document récemment publié par l'épiscopat polonais. Des écoles et des établissements d'éducation catholique sont supprimés. A leur place, des centres de culture bolchévique sont créés. Par les « autres » nous entendons aussi nos frères croyants de l'étranger qui, comme nous, doivent soutenir une haute école catholique. Combien de sacrifices ne sont pas consentis dans ce but ! Comme le mot rideau de fer perd son sens ! L'université catholique de Lublin soutient actuellement un dur combat pour son existence. Toutes les dépenses ne sont couvertes que grâce à la générosité des fidèles. L'état rouge tout puissant craint tant cette institution qu'il a ouvert une université communiste afin de liquider sa rivale catholique. Pour avoir un exemple des « autres », il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin. Avec les communications ferroviaires actuelles, on est vite à Milan où se trouve le siège de l'Université catholique du Sacré-Cœur. Le dimanche universitaire, toute la péninsule italienne offre spontanément et généreusement des dons pour ce centre d'études. L'exemple des « autres » est pour nous un rappel ! Les rouges nous apprennent quelle valeur et quelle force ils attachent à l'éducation de la jeunesse ; sinon ils ne tenteraient pas de façon si impitoyable contre les œuvres d'éducation catholique. Les événements qui se passent derrière le rideau « rouillé » nous apprennent aussi combien il est important que nous puissions former notre jeunesse selon nos vues doctrinales. Les catholiques d'autres pays prouvent leur foi et leur fidélité par les sacrifices qu'ils consentent pour leurs centres d'études catholiques. Vraiment ! L'exemple des « autres » — des « autres » des deux camps — est pour nous une sérieuse leçon de solidarité. Ne l'oublions pas le premier dimanche de l'Avent !







DEJA L'EXCITATION SE SAISIT DES ENFANTS

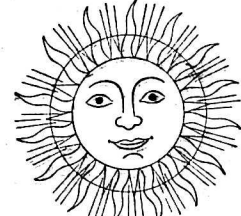
(Comm.) — Il y a de la joie dans l'air. On ne sait pourquoi : il a fallu l'apparition des premiers froids, la chute des feuilles, les longues soirées, la neige sur les sommets et le poêle qui ronfle pour allumer dans la prunelle des enfants la flamme de Noël, encore vacillante comme une fragile bougie : la toute première.

Déjà aussi les devantures des magasins rutilent, les vitrines font assaut d'ingéniosité et de bon goût. Les passants, et pas seulement les enfants, s'arrêtent, admirent, comparent, convoitent. Des idées germent. On éprouve déjà le plaisir et la crainte de chercher à faire plaisir ! Des listes sont élaborées en grand secret, des chiffres alignés, avec une science de banquier. Additions, multiplications : car ils seront nombreux cette année les cadeaux à offrir. Les cadeaux « obligatoires », les petits présents qui récompensent un service, entretiennent l'amitié, les cadeaux aux aînés, aux membres de la famille, et les cadeaux aux enfants... Car ce sera avant tout la fête des enfants dont le rayonnement atteindra les adultes, touchés...

Ce sera facile d'associer à cette joie tous ceux qui contribuent à la fabrication des produits et objets suisses : travail artisanal ou industriel de qualité, travail soigné procurant un gagne-pain à des dizaines de milliers d'ouvriers suisses. Dans votre choix, l'ARBALETE, marque suisse d'origine incontestée, vous conseillera. Le cadeau ARBALETE est le cadeau qui fait plaisir.

UNE BONNE PLUIE !

Pluie chaude et généreuse que celle des lots de la Loterie Romande payés après le tirage du 7 novembre aux Ponts-de-Martel. Lausanne en a particulièrement bénéficié, puisqu'on signale un ouvrier en salopettes, une ménagère toute gentille et toute simple, un employé modeste et deux ou trois prudents anonymes venus toucher des tiers de 24,000 francs aux guichets de la B. C. V. Un tiers de 24,000 est également allé à Saint-Sulpice, à un petit agriculteur. Un autre tiers de 24,000 à un commerçant de Fribourg. Un tiers de 24,000 en Gruyère à un petit paysan qui devait justement rembourser une hypothèque. Pluie bienfaisante répandue sur toute la Suisse romande et que corroborent les versements faits aux bonnes œuvres. Sur les six lots de 24,000 francs, on peut dire que la plus grande part est allée à des gens modestes qui ont accueilli cette manne avec la joie que l'on imagine.



Quelle date avons-nous aujourd'hui ?

Le savez-vous ? Oui... non ?... L'incertitude de la date nous met journellement dans l'embarras, que ce soit dans les affaires, au service ou en mille autres circonstances. Il y a 300 ans déjà, des horlogers perspicaces créaient une montre indiquant la date ; mais il ne s'agissait — comme pour toutes les montres fabriquées à cette époque — que de quelques pièces réservées exclusivement à une élite.

Aujourd'hui, en revanche, si nous en avons l'envie, nous pouvons tous porter une montre-bracelet pourvue de cet utile perfectionnement. Mais la montre-calendrier peut-elle vraiment supporter les épreuves auxquelles elle est soumise dans l'exercice de certaines professions, dans les sports ou au service militaire ? Oui, sans aucun doute. Le Seamaster Calendar, par exemple, en est une preuve excellente. L'adjonction du mécanisme du calendrier n'influence en aucune façon la capacité de résistance de son boîtier, le fameux boîtier de l'Omega Seamaster dont la solidité et l'étonnante ont fait leurs preuves dans les tropiques, dans les régions glaciales, dans l'arctique comme dans les tourbillons de sable du désert. Le dispositif du quatrièmème est si stable qu'il ne rend pas le mouvement plus délicat — on peut même tourner la couronne de réglage de la date indifféremment dans un sens ou dans l'autre !

Dotée du mouvement automatique Omega, la Seamaster Calendar apporte ainsi deux éléments indispensables à la vie moderne : la connaissance instantanée de l'heure exacte et de la date et procure à l'homme d'action un sentiment de confiance et de sécurité.



OMEGA Seamaster Calendar. Réf. 7107 « Seamaster Calendar », automatique, acier inox., étanche Fr. 310.- Réf. 7105 Même modèle, lunette et cornes revêtues d'or 14 ct. Fr. 370.- Réf. 7100 Même modèle, or 18 ct Fr. 950.- AGENT OFFICIEL OMEGA A MARTIGNY : Henri Moret et Fils, Avenue de la Gare.

Chronique sportive

FOOTBALL

A Hambourg, devant 76,000 spectateurs, l'Allemagne a battu la Norvège par 5 buts à 1. Le premier but a été marqué par les Norvégiens, à la 21e minute ; 4 minutes plus tard, l'Allemagne égalisait grâce à Morlock. C'est sur le score de 1 à 1 que fut atteinte la mi-temps.

Après la pause l'Allemagne domina et malgré la partie éblouissante du gardien norvégien Hansen, put scorer 4 fois : Morlock (18e minute), O. Walther (24e minute), F. Walther (34e minute) et Rahn (41e minute). Le centre-avant F. Walther fut le meilleur joueur sur le terrain ; Posipal, qui a joué avec le Continent contre l'Angleterre, se montra intraitable comme arrière central et neutralisa la triplette centrale norvégienne.

Après ce match le classement de cette poule comptant comme éliminatoire pour la Coupe du monde est le suivant : 1. Allemagne 3 m. 5 pts (9-2) ; 2. Sarre 3-3 (3-5) ; 3. Norvège 3-2 (4-9).

AVANT LE MATCH ANGLETERRE-HONGRIE

Dernier galop d'entraînement

L'équipe de Hongrie s'est entraînée lundi matin sur le terrain de Fulham, club de 2e division. Pendant une heure, les 18 joueurs hongrois ont effectué des exercices de culture physique, se sont entraînés à tirer au but et quelques-uns ont disputé un petit match d'entraînement jouant dans le sens latéral du terrain.

Après cet entraînement, le onze magyar qui s'alignera mercredi contre celui d'Angleterre a été formé comme suit :

Crosics ; Buzanski, Lantos ; Pozsik, Lorant, Zakarias ; Budai, Kocsis, Hideguti, Puskas et Zibor.

De leur côté, les Anglais se sont entraînés sur le terrain de Chelsea.

HOCKEY SUR GLACE

Le tournoi de Bâle a été remporté par Grasshoppers qui a gagné ses deux parties ; Bâle s'est classé second et Ambri-Piotta 3e devant les Allemands du Riessersee.

En match international, l'Allemagne rencontrait l'Italie ; contre toute attente, les Italiens l'ont emporté par 6 buts à 5 après une partie âprement disputée. Notons que l'Italie sera notre premier adversaire cette saison. Voilà nos représentants avertis.

Sport - Toto

Somme à disposition des gagnants au concours Sport-Toto du 22 novembre 1953.

Somme à disposition : Fr. 459,546.—

A chaque rang : Fr. 153,182.—

Au prix de consolation : Fr. 10,000.—

Répartition des gains :

1er rang : 10 gagnants avec 12 pls, chacun reçoit Fr. 15,318.20.

2e rang : 252 gagnants avec 11 pls, chacun reçoit Fr. 607.85.

3e rang : 3391 gagnants avec 10 points, chacun reçoit Fr. 45.15.

9 points comptent pour le prix de consolation.

Ces gains seront remis à la poste le 3. 12. 1953.

Prix de consolation No 10 :

(concours 10-11-12-13) a donné les résultats suivants : 1130 gagnants à 37 points, chacun reçoit Fr. 8.85.

Ces gains seront remis à la poste le 28. 11. 53.

Championnat d'armée et tir fédéral en 1954

M. Beck, conseiller national, de Lucerne, lui ayant demandé s'il n'estime pas que tous les soldats portant fusil devraient pouvoir participer au championnat d'armée, lors du prochain tir fédéral, quelle que soit l'arme à laquelle ils appartiennent, le Conseil fédéral lui répond ceci : « Le concours de tir d'armée fut institué en 1934, sur la proposition du chef d'arme de l'infanterie. Il s'agissait d'amener les commandants des unités d'infanterie à s'occuper davantage, hors du service, de l'entraînement au tir de leurs subordonnés et de développer l'intérêt des jeunes cadres et hommes de l'élite pour le tir hors service. Par la suite, la participation fut étendue aux troupes légères. Ce développement de l'intérêt pour le tir hors service n'était pas nécessaire pour les classes anciennes, dans lesquelles se recrutent les tireurs exercés, qui s'entraînent beaucoup hors du service et participent pour la plupart aux tirs fédéraux.

Par conséquent, le concours d'armée continua à rester ouvert aux seuls hommes de l'élite et de la landwehr 1er ban de l'infanterie et des troupes légères. Cette limitation est d'ailleurs nécessaire pour des raisons techniques, étant donné que les concours sont organisés dans le cadre des tirs fédéraux.

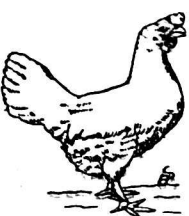
Si la participation devait englober tous les hommes armés du mousqueton, le nombre des groupes serait 2 ou 3 fois plus élevé et le concours ne pourrait plus se dérouler en une seule journée. Comme les munitions sont remises à prix réduit pour les exercices et éliminatoires et gratuitement pour le concours, la dépense serait ainsi plus forte.

La question de savoir si une autre solution devait être adoptée dans l'avenir sera examinée, en liaison avec la société suisse des carabiniers.

Litige entre Lavey et la capitale

L'ordre du jour de la séance du Conseil communal de mardi soir est complété par une demande d'autorisation de plaider contre la commune de Lavey-Morcles, qui a adressé à la commune de Lausanne un commandement de payer de 90,000 francs pour soldes de l'impôt foncier sans défalcation pour les années 1951 et 1952 pour l'usine hydroélectrique de Lavey, en ce qui concerne ses installations souterraines (45 millions de francs). La Commission cantonale des installations techniques a estimé que ces 45 millions ne sont pas soumis à l'impôt foncier sans défalcation. La commune de Lavey recourut auprès du Conseil d'Etat et à la Commission cantonale d'estimation. Lausanne a demandé un avis de droit à M. Roger Secrétan, professeur à l'Université, qui estime que, sur la base des lois en vigueur, Lausanne ne doit pas l'impôt foncier sur ses installations souterraines, celles-ci se trouvant à l'intérieur du domaine public et n'étant pas cadastrées à son nom. A la suite de la maladie de M. Secrétan, la ville a chargé M. Félix Paschoud, avocat à Lausanne, de défendre ses intérêts.

NOUVELLES LOCALES



L'EXPOSITION CANTONALE D'AVICULTURE ET CUNICULTURE S'OUVRIRA SAMEDI A MARTIGNY

1923... 1953 ! Voilà 30 ans déjà que la Société d'aviculture et cuniculture de Martigny et environs, fondée par M. Jules Michellod, lui-même fondateur de la Fédération valaisanne, organisait sa première exposition cantonale. Quel chemin parcouru depuis par nos aviculteurs et cuniculteurs dans le choix des races, l'amélioration des sujets et de leurs méthodes d'élevage !

L'exposition de Martigny 1953 sera la fidèle image du travail accompli ces dernières années dans cette branche importante de notre économie nationale.

La présentation assurée par quelque 150 exposants du Valais et de toute la Suisse romande, sans compter du Jura, réunira pas moins de 500 sujets triés et choisis pour cette manifestation. Les races d'utilité seront représentées par une quinzaine de variétés de gallinacés et autant chez les lapins. Chez les premiers, la Leghorn dominera en nombre, mais les races lourdes Rhodes-Island, Wyandotte, Faverolle, ainsi que les Minorque, Onpington, etc., seront largement représentées. On y verra aussi la nouvelle race introduite en Suisse, la New-Hampshire.

Quant aux lapins, toute la gamme des races communes et autres sera exposée : Papillon suisse, Géant des Flandres, Bleu de Vienne, Argenté de Champagne, etc.

Intéressants sujets de contemplation seront également les dindons et dindes, pintades, canards et oies, mais surtout un beau lot de faisans de chasse présentés par M. Constantin, de Sion. D'autre part, magnifique sera l'effet produit par 30 variétés de pigeons !

Les amateurs de couleurs animées pourront encore s'extasier devant une volière où feront bon ménage les oiseaux les plus divers : canaris, mandarins, veuves, rossignols, capucins, oiseaux-mouches, etc.

Rien ne semble donc avoir été oublié pour faire de cette exposition cantonale un spectacle de premier ordre. Elle se complètera par une présentation des aliments pour volaille et lapins et des produits vétérinaires et antiparasitaires.

Enfin, le Syndicat des producteurs de fruits de Martigny et environs contribuera au succès de cette belle manifestation avec l'ouverture, sur les lieux mêmes de l'exposition, d'un stand de fruits. Nos lecteurs savent en outre que les locaux seront fleuris et décorés par les horticulteurs de la place.

Ceux qui ont déjà visité une exposition d'aviculture, cuniculture et colombophilie ne manqueront pas d'y assister ; quant aux autres, ils se feront un devoir d'y aller, car ils auront la réponse à bien des questions qu'ils se posent chaque jour en parlant poules, lapins, canards et pigeons...

Ce sera aussi, par leur visite, récompenser un comité d'organisation qui s'est donné beaucoup de peine pour présenter une exposition cantonale digne de la Fédération valaisanne d'aviculture et cuniculture. Chacun dans le comité que nous présentons plus loin a œuvré d'arrache-pied pour que tout soit prêt et pour que les exposants comme les visiteurs remportent le meilleur souvenir de leur passage à Martigny.

PROGRAMME

Jeudi 27 novembre : réception des sujets à la halle communale (près de la gendarmerie).

Vendredi 28 : estimation des sujets par juges officiels.

Samedi 29 : 8 h. Ouverture de l'Exposition et visite par les Ecoles communales et le Collège Sainte-Marie. 14 h. Réception du comité d'honneur. 15 h. Assemblée annuelle des délégués de la FVA. 18 h. Fermeture des locaux.

Dimanche 29 : 8 h. Ouverture de l'exposition. 16 h. Distribution des prix. 18 h. Fin de l'exposition.

Facilitons l'étude de nos enfants

Voici quelques conseils aux parents afin de faciliter à nos enfants l'exécution de leurs tâches à domicile.

1. Il faut leur ménager, dans la mesure du possible, un endroit où ils puissent travailler : une table ou un coin de table avec une lumière suffisante.

2. Il faut répartir leur temps et veiller à son bon emploi. Ils rentrent de classe, ils goûtent, ils ont aussi besoin d'un moment de repos et de détente intellectuelle avant de s'installer et de se mettre à l'œuvre.

3. Le silence est nécessaire et tout le monde doit le respecter. Faire taire ou écarter les frères et sœurs qui n'ont pas de travail. Pas de visite tant que dure le travail. Fermer le poste de T. S. F. Les enfants préféreront rapidement une demi-heure de vrai travail dans ces conditions à des veillées interminables.

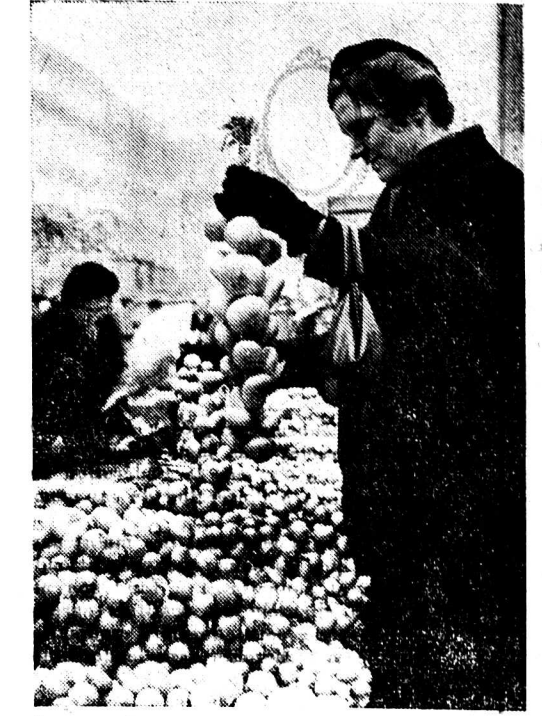
4. Il arrive que l'attention se relâche, les enfants se fatiguent et s'ennervent. Les recommandations, les supplications n'y changeraient rien. Le mieux est alors de provoquer une franche détente, par une histoire, une courte récréation. Cinq minutes passées à rire avec eux dans ce cas ne sont pas du temps perdu.

Quand il s'agit de la présentation des devoirs, nous pouvons soutenir efficacement l'action des maîtres. Surveillons l'orthographe, l'écriture, la ponctuation, la disposition et la séparation des textes.

5. Mais surtout n'allons pas par vanité ou pour aller plus vite rédiger nous-mêmes les devoirs et donner la solution des problèmes. Nous tromperons peut-être le maître, mais nous aurons démolie de la façon la plus sûre toute l'éducation donnée sur l'honnêteté et la loyauté.

6. Après le repas du soir, il est trop tard pour faire les devoirs et apprendre les leçons. Mais une

L'ambassadrice au marché aux oignons à Berne



En quelque sorte, les diplomates sont toujours des espions ! Certes, ils ne photographient pas des objectifs militaires, mais leur travail leur apprend souvent à connaître les particularités et les caractéristiques du peuple avec lequel ils vivent. Miss Frances Willis, l'ambassadrice américaine à Berne, paraît prendre son travail très au sérieux. Ou plutôt, est-ce en tant que ménagère qu'elle visite le fameux « Zibelemärkt » de Berne. Il est à souhaiter qu'on lui ait expliqué également la recette d'une bonne tarte aux oignons...

revision des leçons le matin est très utile et très efficace.

Les difficultés du petit commerce

On n'est pas toujours tendre à l'égard des commerçants. On trouve parfois qu'ils exagèrent dans leurs prix, que leurs marges de bénéfices sont trop élevées, en un mot qu'ils sont des « profiteurs ».

Ces critiques manquent souvent d'objectivité. Les commerçants du village, par exemple, sont rarement des profiteurs. Ils vivent honnêtement et, de nos jours surtout, ils éprouvent bien des difficultés pour tenir en face de la concurrence. Un épicier disait un jour : « On ne montre ordinairement pas beaucoup de sollicitude pour les petits commerçants. On méconnaît nos difficultés. Notre boutique est pourtant un service pour les gens. On y trouve de tout. Depuis la bobine de fil jusqu'à la batterie de cuisine en passant par la boîte de conserves. Un besoin urgent ? L'épicerie est là sous la main. Seulement quand on n'est pas pressé... il y a la ville voisine où une fois par semaine se tient le marché. Chacun en revient avec les provisions de la semaine. A l'épicier du village, restera le kilo de sel oublié ou la bobine de fil à remplacer. L'épicier du village est réduit au simple rôle de roue de secours. »

Il est certain que la vie du petit commerçant n'est pas toujours enviable aujourd'hui à cause surtout de la concurrence des grands magasins.

Partons aussi des bouchers. Les bouchers n'ont pas toujours bonne presse. Ne soyons pas injustes. Il existe des bouchers consciencieux qui vendent de la bonne marchandise et à des prix raisonnables. Il y en a malheureusement d'autres qui font du tort à leur profession par leur manque de conscience et leurs bénéfices exagérés. Producteurs et consommateurs sont lésés par la manière d'agir de ces bouchers et la profession elle-même souffre de l'absence d'honnêteté de quelques-uns de ses membres.

Oui, les difficultés du petit commerce sont réelles, mais, disons-le, aussi trop vagues. On les découvre par le biais d'une conversation, mais pas par celui des chiffres. Quand les commerçants de nos villages acceptent-ils de tenir une comptabilité sérieuse et sincère ? Faute d'étude de ce genre, on risque de ne pas croire aux doléances des commerçants et même de les accuser de fraude fiscale. Nous croyons qu'ils sont plus nombreux qu'on ne pense ceux qui sont à l'abri d'une telle accusation. Mais, de grâce, qu'ils le démontrent.

MARTIGNY-RAVOIRE Avis

La population de Martigny, Ravoire et environs est informée qu'en raison des conditions atmosphériques favorables, le service automobile postal Martigny-Ravoire prévu jusqu'au 30 novembre sera prolongé jusqu'à nouvel avis. L'horaire publié ne subit pas de modifications.

La direction du 2e arrdt postal.

Dans nos sociétés locales

Fanfare municipale l'« Agaunoise »  
Ce soir, répétition générale à 20 heures.  
Le Comité.

Les feuilles tombent :  
Ne laissez pas tomber vos compatriotes en difficulté, donnez au Secours suisse d'hiver.  
Cpte ch. post. Il c 2253, Sion.



TRIBUNE DU LECTEUR

Que la logique l'emporte sur la passion !

Tel est bien le souhait qu'il sied d'exprimer dans le problème qui regarde nos installations de saccharification du bois d'Ems, dans les Grisons. On sait combien ce problème national a soulevé de passion, et combien également de reproches immérités, même aux arguments erronés, ont été adressés à Ems. La question n'est même plus de souligner que grâce à Ems notre motorisation a été sauvée de 1910 à 1945. La question concerne l'avenir, et même un très proche avenir ! A cet égard, l'Association suisse d'économie forestière, qui s'est réunie à Coire, a étudié de très près, sur le plan économique national, l'ensemble de ce vaste problème. Il convient de dire les résultats de cette étude. Ils sont suggestifs.

Pour comprendre l'utilité et la nécessité des installations d'Ems, il faut tenir compte de leur importance économique, de leur valeur militaire sur le plan de la saccharification du bois en Suisse. L'Association suisse d'économie forestière a considéré en tous points nécessaire de rappeler que l'utilisation moderne du bois à Ems est d'un intérêt national absolu. Avec sa demande de 170.000 à 200.000 stères par an, l'usine d'Ems est de fort loin la plus grande entreprise suisse à utiliser les déchets de bois. Ce qui revient à dire que la saccharification du bois est loin de n'être que d'un intérêt régional ou cantonal pour les Grisons. Par les volumes de « matière première suisse » qu'il absorbe, ce travail constitue une nécessité pour l'ensemble de notre économie forestière suisse. C'est ce qu'on oublie trop facilement.

La disparition de cette capacité d'absorption des déchets de bois conduirait à des difficultés considérables dans l'écoulement du bois de chauffage de très nombreux cantons suisses, et naturellement dans tous nos cantons forestiers, qui sont la grande majorité. Cette disparition aurait pour première conséquence de rendre presque impossible l'utilisation du bois de chauffage dans une série de cantons. Que ferions-nous alors ? Cette utilisation serait « bloquée » dans les régions reculées, car le prix de revient du bois ne serait plus couvert. Il s'en suivrait immédiatement une diminution du travail et un manque à gagner particulièrement important pour les populations montagnardes. D'autre part, on enregistrerait aussitôt également d'immenses difficultés pour l'entretien des forêts des régions frappées par cette mesure.

Enfin, il faut souligner encore que les installations d'Ems ont entrepris des recherches fort poussées qui permettent de prévoir des possibilités nouvelles d'utilisation chimique du bois de nos forêts — et des déchets de ce bois — résultats qui donneront une plus-value marquée à toute notre économie forestière suisse, l'une des rares « matières premières » de notre pays. On conçoit de ce fait la valeur d'avenir que présentent ces recherches et leurs résultats constructifs.

C'est pourquoi l'Association suisse d'économie forestière, dont les ramifications s'étendent à la Suisse entière insiste pour que nos autorités et nos cercles économiques nationaux poursuivent leurs travaux dans le but de trouver une base d'entente qui permettent aux installations de l'usine d'Ems de maintenir leur activité, et par là-même l'utilisation régulière qu'elles font des déchets de bois. Cette utilisation représente un gain, non seulement pour des milliers de travailleurs, mais encore pour toutes nos petites et moyennes entreprises de l'artisanat suisse dont le bois constitue la seule matière première.

Il faut enfin que la logique l'emporte finalement sur la passion. On a fait d'Ems une sorte de bouc émissaire : on ne se rend pas compte, probablement, qu'avec cette « tactique » on met en péril une large part, un large secteur de notre économie nationale. Ce n'est certes pas la solution qu'il importe d'arrêter en la matière ! (n.)

Demosthène sur les bords de la mer moi... à la Bergère.



Sa crème de café 98 S.

TEA-ROOM BERGÈRE

... à l'avenue de la Gare P



Un produit suisse ne déçoit jamais !

LA MODE



« Marengo », un très joli tailleur choisi dans la collection d'automne d'Hubert de Givenchy. Exécutée en lainage gris, la veste très cintrée est fermée par 6 boutons. Le grand col est garni d'une bande de velours gris. (Photo de gauche). — Dans la collection d'automne de Jacques Fath, un manteau droit exécuté dans un original lainage zébré gris clair et gris foncé. Petit chapeau assorti. (Photo du centre). — « Himalaya », un manteau de la collection d'automne d'Hubert de Givenchy en tweed de chez Rodier, garni d'un col de castor. (Photo de droite)

Catholiques d'Angleterre

(De notre correspondant spécial)

Les minorités ont en général une vigueur, une santé et une activité que les majorités peuvent envier. Cette affirmation a été vérifiée plus d'une fois. Les catholiques d'Angleterre peuvent la confirmer avec force.

Voici d'abord quelques chiffres et quelques observations pour situer leur position. Sur quarante millions d'habitants que compte l'Angleterre, quatre millions seulement sont catholiques.

En Irlande, ils sont cinq millions sur six millions d'habitants, tandis qu'en Ecosse par contre, les catholiques ne comptent presque pas, si ce n'est dans l'une ou l'autre ville comme Glasgow, la capitale.

En résumé, dans l'ensemble des Iles britanniques, sur une population totale d'un peu plus de cinquante millions, il y a près de dix millions de catholiques, soit près du 20 % de la population. Ils ne constituent donc pas une quantité négligeable.

Malgré leur importance (relative quand même), les catholiques anglais ne sont pas près d'inquiéter l'ordre établi. Leur puissance peut augmenter régulièrement longtemps encore par l'excédent des naissances et surtout de nombreuses conversions, sans inquiéter la majorité anglicane. La vieille Angleterre, où les catholiques représentent à peine le 10 % de la population, règne encore en grande maîtresse toute puissante. C'est elle qui crée les grands courants de modes de toute espèce, les idées nouvelles qui en fait s'imposent à tout le pays. Et ces idées sont foncièrement protestantes, anglicanes. De plus, avec le système électoral anglais, il faudrait du temps pour que les catholiques soient représentés au sein du gouvernement, d'une manière équitable. Pour le moment, une dizaine seulement siègent au Parlement et y représentent les trois différents partis anglais. Ils sont donc aussi bien libéraux que conservateurs ou travaillistes.

Mais le souci majeur du catholicisme d'Angleterre est de se maintenir et de se développer, non seulement pour faire face aux majorités qui pourraient ou voudraient le brimer, mais surtout en luttant contre les mille autres difficultés inhérentes au pays, aux distances, à la dispersion des fidèles.

Ce ne sont pas les protestants qui leur feront le plus d'obstruction, car à part quelques petites régions tel le nord de l'Irlande, ils sont d'une compréhension et d'une tolérance qu'il ferait bon rencontrer plus souvent dans notre pays ou ailleurs. Les paroisses où le prêtre peut annoncer le dimanche, avant le sermon, des dons substantiels reçus de protestants, ne sont pas rares du tout. Les ventes de charité organisées par les paroisses catholiques rencontrent généralement une sympathie touchante chez tout le monde.

Le curé d'une petite paroisse rurale s'é-

tendant sur près de quatre vingt kilomètres me disait un jour qu'il comptait plus d'un ami des plus dévoués parmi les protestants de la région. Deux d'entre eux même, dont les femmes étaient catholiques, lui faisaient parvenir discrètement chaque année de jolis dons en espèce. Et ces deux hommes sont deux membres influents de la loge maçonnique de la région. Il me dit encore alors, qu'en Angleterre, la franc-maçonnerie était une société de secours mutuels qui ne nourrissait plus guère d'animosité envers l'Eglise, comme c'est encore le cas dans certains pays. On peut sans doute ajouter foi à l'affirmation un peu naïve de ce curé, si l'on pense que la générosité de ses deux amis l'avait aidé à la formuler ! Il est vrai cependant que la franc-maçonnerie a beaucoup évolué en Angleterre, qu'elle n'est plus aussi secrète qu'elle l'était un temps, que ses règles ne sont plus observées de la même manière rigide d'autrefois, qu'elle s'est peut-être trop développée. Devenue trop répandue, trop puissante par le nombre de ses adhérents, elle ne peut plus leur offrir autant d'avantages. L'indifférence pour les règles que la société tenait pour sacrées survient alors.

Les soucis qui préoccupent l'Eglise catholique d'Angleterre ne proviennent donc pas généralement des protestants ou de « persécutions » provenant d'ailleurs, car cela est impensable en pays réellement démocratique.

Les soucis proviennent simplement du fait que les catholiques constituent une petite minorité dispersée dans un grand pays. Une paroisse rurale telle celle que je citais plus haut compte à peine trois ou quatre cents fidèles disséminés dans cinq ou six villages sur un très grand territoire. On s'imagine aisément la difficulté que représente alors pour le chef d'une paroisse, de vouloir atteindre tous ses fidèles chaque semaine. D'autant plus que ses revenus sont extrêmement modestes. Les cures ne sont dotées d'aucun bien de rapport et vivent uniquement de dons et de collectes.

Quelques ventes de charité n'arrivent que difficilement à suffire à l'entretien des églises. Ensuite, les prêtres, pour exercer d'une manière efficace leur ministère doivent pouvoir se déplacer rapidement. Et les moyens de locomotion sont toujours très chers. Enfin, le même problème partout, les vocations religieuses ne sont pas assez nombreuses.

Toujours dans cette même paroisse, le curé est le seul prêtre. Le dimanche, il dit deux messes dans deux villages différents situés à trente ou quarante kilomètres l'un de l'autre. L'après-midi, il donne le catholicisme dans trois ou quatre localités et le soir il termine à peu près sa journée par l'Office des vêpres dans l'une de ses églises.

Parfois, un autre prêtre vient l'aider le dimanche, mais cela n'est toujours pas suffisant.

L'instrument indispensable qui lui apporte la plus grande aide est sa voiture, une vieille Morris 32 qu'il entretient par des prodiges d'économie.

Cependant, le meilleur appui que trouvent dans ce pays les ministres de l'Eglise, sont les fidèles, car, n'étant pas des catholiques par habitude, ils font montre d'un ferveur remarquable. A côté des protestants de toutes les sectes où à peine un cinquième pratique sa religion, les catholiques sont des modèles. Presque le 100 % des catholiques pratiquent. C'est là d'ailleurs la plus grande récompense d'une Eglise qui lutte magnifiquement pour son existence-même et pour la propagation de sa Foi.

J.-F. M.

Tirage au sort

Le tirage au sort des carnets d'escompte de l'Uco-va a eu lieu par devant notaire et a donné les résultats suivants :

Gagnent un bon de Fr. 5. — Les Agettes : J. Jos. Pitteloud. Ardon : Jean Broccard, d'Alfred, Jean Baerchtold. Bagnes : Mme Amélie Fillion, Verségères, Marcel Cuisolan, Médères. Bovernier : Anna Puipe, Les Valettes, Jeanne Voutaz. Bouvet : Renée Médico. Bramois : Myriam Zuchuat. Mme Vincent Favre. Chalais : Maurice Devanthéry, Champéry : Cyrille Perrin, Mme Adeline Avanthéry, Mme Madeleine Michaud, Victor Berra. Chippis : Mme Berthe Zufferey. Choëx : Mlle Marie Marclay. Collombey : Mme Cyrille Chervaz, Mme Jules Borgeaud. Collonges : Adèle Darbellay. Conthey : Solange Papilloud, Aven, Emile Fontannaz, de Placide, Premplaz. Doréaz : Léonie Primaz. Evionnaz : Simone Maret. Evouettes : Maria Pot. Finhaut : Alice Gay-Descombe. Fully : Jeanne Coeti, Eglise, Mme Clément Carron, Joseph-Alexis Roduit, Mazembroz, Céline Besse. Granges : Georgine Roh. Grimisuat : Rose Pecora. Icoigne : Henri Lamon. Lavey-Village : Mme J. Dupertuis-Richon. Leytron : Hermann Cheseaux, Mme Vve Marie Denis. Martigny : Frida Darbellay, Mme Marie Uberti, Paggiotti-Michaud, René Pich. Y. Mnsi, Edouard Jaquerioz. Massongex : Ernest Cettou-Gallay. Miège : Valentini. Molens : Oscar Caloz. Montana : Walter Hug. Monthey : Mme Adolf Jantz, Marguerite Udriot, Marcelle Ostrini, Josy-Anne Marclay, Mme Vve Thais Beason, Mme Hélène Stoppini, Y. Clerc, L. Marelay, Mme René Beason, B. Masmünster, Marie-José Donnet, Emery, C. Choquard, Mme Labie, Mme Clarez-Roh, Maurice Bosson, Mme Tagen-Rouiller, Mme M.-Th. Prémard, M. Planchamp-Gross. Morgins : Aristide Rouiller. Nendaz : Marcel Praz, menuisier, Adolphe Glassey, Edith Fournier, Alexandre Fournier, Isaac Bourdian. Noës : Robert Epiney. Orsières : Aline Moulin, Marcel Rausis, Claude Ronset, Commeire, Mlle Angéline Tissières, Mme Bobillier. Pont-de-la-Morge : Augustin Michelet, M. F. Manzini. St-Maurice : Mlle Marie Amacker, Edith Grimm, Mme Jean Dirc, Mme Léonce Baud, Lina Agoëti, Huguette Fumeaux. Saillon : Mme Roduit, Café Poste. Salquenen : Joseph Mathier. Salvan : Ad. Fournier, Le Bioley, Mme Marmanverain, Beau-Séjour. Savise : Marguerite Dumoulin, Ornone, Yvonne Jacquier, Drône. Saxon : Mme Bernard Felley. Sembrancher : Louis Terretaz. Sierre : Mme Fische, Lamberson, René Fournier, Ulysse Salamin, av. Marché, Pauline Métrailler, Robert Bernet, Michel Viaccoz, Villa, Mme François Zen-Ruffinen, Mme Pierre de Preux, P. Andenmatten, Muraz, Mlle Paulette Mayor, Suzanne Chappuis, Mme Julia Ruffiner, Borzuat, P. Wälchli, Lamberson, Mme René Bonvin, Mme Emile Abbé, Villa, Agnès Beney, Muraz, Thérèse Stralim. Sion : Mme Henri Wülfliod, Diolly, Mme Louis Wirthner, Planta, Mme Micheloud-Meyer, Sous-le-Sceux, Mme Taugwalder, Planta, Mme Pierre de Riedmatten, J. DiFrancesco, Joseph Rey, Antoine Fasanino, Mlle Marg. Solioz, Mme Joris-Varone, Edwige Weiss, Emile Gaillard, Condémines, Jos. Ebener, Petit Chasseur, Jos. Dayer, Mme Peyreron, Mme Jean Schneider, Mme Gollut, Planta, Charles Walser, Antonin, Place Cathédrale. Troistorrens : Alfred Martenet, Jeanne Dubosson, Mme André Marclay, Nestor Dubosson. Val d'Iliez : Germaine Durier, Emile Ecœur, d'Aug. Vercorin : G. Rey-Albasini. Venthône : Mme François Amooa. Vernayaz : Mme Jacquier-Revaz, Bettigo. Vérossaz : Denis Barman. Vionnaz : Louise Vannay, Antoine Mariaux. Vissoie : Céline Zufferey. Vollèges : Alfred Terretaz. Vouiry : Louis Parchet, fils, Jules Coppex, Mathilde Delavy. St-Gingolph : Rémy Derivaz.

Gagnent un bon de Fr. 10. — Dr Pellissier, Sion. Camille Oggier, Basse-Nendaz. Mme Louis Garrone, Monthey. Louis Grenon, Champéry. Gustave Seydoux, Evouettes. Marie-Anne Ebener, Bramois. Mlle Yvonne Anthamatten, Sierre. Camille Rey, Chippis. Julia Chappot, La Croix-Martigny. Mme Luc Bertholet, Saillon.

Gagnent un bon de Fr. 20. — Georges Devanthéry, d'Alfred, Réchy-Chalais. Alice Oggier, Basse-Nendaz. Pierrot Dubosson, Troistorrens. Maurice Levea, Monthey. Antoine Moulin, Vollèges.

Gagne un bon de Fr. 50. — Camille Joris, Saillon.

Gagne la machine à laver, valeur Fr. 650. — Mme Vve Alice Bender, Fully.

Prix de Fr. 10. — à la personne ayant présenté le plus grand nombre de carnets : Mme A. Muggi, Monthey.

HERMÈS Baby  
« Vraiment »  
portative  
Fr. 230.  
OFFICE MODERNE  
SION  
Dücker-Filsin



Monthey

**Acte de probité**

M. Albert Pignat, de Vouvy, de passage à Monthey, a trouvé un porte-feuille. Il porta immédiatement sa trouvaille au poste de police. Une somme de deux mille francs se trouvait à l'intérieur du porte-feuille dont le propriétaire, M. Bosi, fils, entrepreneur, put ainsi rentrer en possession.

Sion

**Après une disparition**

Dans notre numéro d'hier nous annonçons la disparition de M. Camille Genolet, 1902, employé de la maison Lugon-Favre, Chaussures, à Sion. Or, hier dans la journée, le garde champêtre Jean-Marie Oggier qui faisait sa tournée habituelle, aperçut au bord du Rhône, entre Uvrier et Sion, au fond de Piala, une motocyclette abandonnée. Immédiatement alertés, les agents de la police municipale, Revaz et Sierro, se rendirent sur place et constatèrent que la motocyclette appartenait à M. Genolet. Ils se mirent alors à fouiller le Rhône et réussirent ainsi à découvrir le cadavre de M. Genolet qui depuis plusieurs heures déjà devait se trouver immergé. L'enquête en cours réussira, espérons-le, à éclaircir ce drame navrant.

**COLLISION ! GROS DEGATS MATERIELS**

Mercredi, vers les 11 h. 50, à l'Avenue Ritz, devant le bâtiment Pittelod, une automobile portant plaques genevoises, a enfoncé le côté gauche d'une voiture en stationnement et appartenant à M. le notaire Jérémie Chabbey, d'Ayent. Le choc fut très violent mais heureusement par une chance extraordinaire, il n'y eut aucun blessé. Les dégâts matériels sont cependant très élevés. L'auto genevoise était la propriété de M. Liengme Charles, ferblantier-plombier, à Genève.

**AMUSANT ANNIVERSAIRE**

— Inf. part. — Demain il y aura exactement six ans que le « monstre du Valais » a été abattu. En effet, c'est le 26 novembre 1947 que des chasseurs de Eischold ont tué le dernier loup qui hantait les montagnes valaisannes.

**Le contrôle de la vendange au pressoir**

Cette année et pour la deuxième fois, le contrôle obligatoire de la vendange s'est effectué au pressoir par les soins du Laboratoire cantonal de chimie. Quatre-vingt-cinq maisons de vins ont été soumises à ce contrôle, ainsi que 370 producteurs-encaveurs. Il a été encavé 21,166,973 litres de jus de raisin ; il faut ajouter 223,179 kg. de moût-primeurs et 406,000 kg. de raisin de table. Le commerce a encavé à lui seul plus de 19 millions de litres. La récolte a fourni au total 19,4 millions de litres de blanc et 1,8 million de litres de rouge, chiffre rond.

Quant aux sondages ils ont été en moyenne pour le Fendant de 84,8 degrés Oechsle, de 87,4 pour le Johannisberg, de 95,0 pour l'Ermitage, de 101,8 pour la Malvoisie, de 94 pour l'Arvine, de 99,6 pour l'Amigne, de 98,1 pour le Pinot noir, de 94,1 pour le Gamay, de 82,2 pour cinq autres rouges.

**Au comité du parti conservateur du Haut-Valais**

Le Comité du parti conservateur du Haut-Valais s'est réuni le 23 novembre pour définir son attitude au sujet de la votation du 6 décembre sur le projet du nouveau régime des finances fédérales. M. le conseiller fédéral Joseph Escher avait tenu à assister à cette réunion où il prit la parole pour recommander l'approbation. Il releva entre autres qu'il ne s'agissait point d'une « loi Weber » ou d'une solution socialiste, mais d'un projet dû aux travaux du Conseil fédéral dans son ensemble.

MM. Anthamatten, président du Conseil d'Etat et Moritz Kämpfen, conseiller national, prirent également la parole.

Le comité prit finalement la décision de recommander le vote en faveur du projet du nouveau régime des finances.

**Aux Etats-Unis  
M. STEVENSON CONTRE  
« L'ESPIONNAGE »**

ATLANTA (Géorgie), 24 novembre. (Reuter.) — M. Stevenson, leader démocrate, s'est élevé devant l'assemblée législative de l'Etat de Géorgie contre le programme républicain. Le général Eisenhower avait promis une nouvelle morale au peuple, dit-il, mais ses représentants ont choisi leurs armes sans se soucier de l'usage qu'ils en feraient. Ils sont devenus plus macarthystes que Mac Carthy lui-même. Quelle fin pour une si importante croisade.

M. Stevenson s'est prononcé pour la divulgation des fautes et des erreurs du passé et pour l'élimination du communisme. Mais, dit-il, les soupçons émis à l'égard des fautes commises par les démocrates sont compensés par les soupçons qu'on peut émettre actuellement à l'égard des motifs des Républicains. Le peuple est induit en erreur, la confiance dans les deux partis est minée et cela porte préjudice à la nation. Le problème n'est pas de savoir quel est le parti qui marque le plus d'aversion pour le communisme, mais comment notre gouvernement s'attaque aux affaires d'espionnage. L'ancien président Truman, plus que tout autre homme encore en vie, a donné l'élan pour faire face au communisme.

**Dernière Heure****LES ESPIONS ATOMIQUES AGIRAIENT ENCORE AUX U. S. A.****Il s'agirait du même réseau qui était dirigé par les Rosenberg**

NEW-YORK, 24 novembre. (Reuter.) — David Greenglass, qui a avoué avoir été impliqué dans une affaire d'espionnage atomique, a révélé mardi, dans une déposition écrite, que le réseau d'espionnage de radar dirigé à l'époque par Julius Rosenberg « pourrait probablement déployer encore son activité ». Cette déclaration avait été rédigée sous serment dans le pénitencier de Lewisburg, en Pennsylvanie, où Greenglass est interné et a été lue devant la Commission que préside le sénateur Mac Carthy. Greenglass est le frère d'Ethel Rosenberg qui a été exécutée sur la chaise électrique avec son mari.

A Zurich

**Accident mortel**

ZURICH, 24 novembre. (Ag.) — Dans la nuit de samedi, peu avant une heure, M. Rudolf Bregenzler, 52 ans, dessinateur, habitant Zurich, alors qu'il traversait la rue Rami, fit trois pas en arrière pour éviter une automobile et fut happé par un véhicule qui venait en sens inverse. violemment projeté à terre, il se blessa grièvement et fut transporté à l'hôpital. Il vient d'y rendre le dernier soupir.

A Bâle

**DIX-HUIT BEAUTES EN PANNE**

BALE, 24 novembre. (Ag.) — Dix-huit beautés américaines devaient se produire mardi soir dans des ballets aquatiques organisés dans la halle des machines de la Foire d'échantillons. La première représentation avait été prévue déjà pour samedi mais avait dû être renvoyée car le matériel et les accessoires n'étaient pas arrivés à temps. Il faut, pour ces représentations, aménager une piscine de 23 mètres sur 15 de large et d'un mètre 50 de profondeur. Mardi après-midi, alors qu'on procédait au remplissage de ce bassin, un des côtés s'affaissa sur toute la longueur et 500,000 litres d'eau se sont répandus dans la halle. Le spectacle n'a pas pu avoir lieu, les réparations exigeant un délai assez long.

**A propos de la Sarre  
ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS**

BONN, 24 novembre. (DPA.) — Le chancelier Adenauer et M. François-Poncet, haut-commissaire de France, ont eu mardi un dernier entretien sur la question de la Sarre avant la Conférence de La Haye. Cette rencontre a été brève, de sorte que la question n'a pu être examinée à fond, mais on sait que des progrès ont été réalisés au cours de la semaine dernière. L'entretien prévu à La Haye entre le Chancelier et M. Bidault dépendra, selon l'avis des milieux politiques de Bonn, de la tournure du débat actuel devant l'Assemblée nationale française.

**UN JURISTE SUISSE REDIGERA  
LE CODE PENAL D'ETHIOPIE**

GENEVE, 24 novembre. (Ag.) — M. Jean Graven, professeur à la Faculté de droit et juge à la Cour de cassation de Genève, vient d'être appelé par le gouvernement d'Ethiopie à Addis-Abeba, pour rédiger le code pénal et le code de procédure pénale de ce pays, et faire partie de la Commission impériale pour la codification du droit éthiopien.

**En Corée****L'ATTITUDE DE LA DELEGATION SUISSE**

BERNE, 24 novembre. (Ag.) — Voici le rapport de presse No 10 de la délégation suisse dans la Commission de rapatriement des nations neutres :

« Les séances d'explications aux prisonniers réfractaires à leur rapatriement ont de nouveau été interrompues, mardi dernier, de sorte que comme précédemment la situation n'est pas satisfaisante. Certains délégués n'ont pas accepté les propositions que la majorité de la Commission de rapatriement a présentées et est en mesure de présenter. Ils exigent comme conditions à la reprise des séances :

1. La dissolution de l'organisation des prisonniers.
  2. L'éloignement des meneurs.
  3. Que chaque soir les prisonniers qui ont entendu les explications soient séparés des autres, de façon qu'on puisse ensuite faire immédiatement la distinction et qu'on soit en mesure de soumettre à cette procédure au moins cinq cents prisonniers par jour.
  4. Que les prisonniers se présentent devant les informateurs d'une façon disciplinée.
- L'exécution de ces conditions ne pourrait avoir lieu sans recours à la force. Et même à ce prix, les

conditions exposées plus haut ne pourraient être que partiellement remplies. C'est pourquoi la majorité de la Commission, dont la Suisse, a décliné ces conditions, qui ne changeraient d'ailleurs rien au résultat des explications. Au cours de la dernière séance d'explications, celle du 16 novembre, la plus grande partie des prisonniers resta parfaitement calme et cependant le nombre de ceux qui demandèrent à être rapatriés ne fut pas plus élevé qu'auparavant. Le rapport aux deux commandements sur les difficultés rencontrées par la Commission de rapatriement des nations neutres n'est pas encore achevé par la sous-commission qui fut chargée de l'établir. Entre temps, la Commission de rapatriement s'occupe de requêtes présentées par quelques délégués et visant à entreprendre une enquête sur de prétendues interruptions de communications entre les occupants des camps et l'extérieur. La délégation suisse est d'avis que les faits qui sont allégués doivent au préalable être prouvés et que ce sont les troupes de surveillance indiennes, et non pas la Commission de rapatriement, qui sont compétentes pour cette tâche.

A la Chambre française

**Les débats sur la C.E.D.****Le M. R. P. votera avec les socialistes**

PARIS, 24 novembre. (AFP.) — Au cours d'une réunion qu'il a tenue au début de l'après-midi, le groupe MRP de l'Assemblée nationale a envisagé le retrait de l'ordre du jour de M. Alfred Coste-Floret, MRP, et le vote de l'ordre du jour socialiste avec discipline de vote.

L'ordre du jour de M. Coste-Floret prévoit : construction d'une Europe unie, armée européenne unifiée ouverte à toutes les nations démocratiques, association étroite entre la Grande-Bretagne et la C. E. D., autorité politique à pouvoirs réels, mais provisoirement limités.

L'ordre du jour socialiste envisage : édification d'une Europe unie, approbation du principe d'une armée unifiée ouverte à toutes les nations démocratiques, association étroite liant efficacement la Grande-Bretagne et la CED, autorité politique dotée de fonctions limitées, mais de pouvoirs réels, réunion dans le plus bref délai d'une conférence avec l'URSS, initiative en vue du désarmement.

**La position du gouvernement****Avant la Conférence des Bermudes**

PARIS, 24 novembre. (AFP.) — Nous approchons d'un grand débat qui aura permis, à la veille de la Conférence des Bermudes, de faire le point de la politique française, a déclaré aujourd'hui devant l'Assemblée nationale M. Joseph Laniel, président du Conseil.

Mais, a-t-il ajouté, il reste à dégager la ligne de conduite que, au nom de la France, j'irai défendre aux Bermudes.

L'esprit qui doit animer cette action ne peut tenir dans aucun ordre du jour, car aucun texte ne peut tout prévoir. C'est sur cet esprit que l'Assemblée doit se prononcer.

**A propos de la Conférence de Lugano**

Rappelant l'échec de la proposition occidentale d'une conférence à quatre à Lugano, M. Laniel souligne que les puissances occidentales ont dit à l'URSS, dans leur réponse officielle, « que notre invitation ne cessait pas d'être valable pour l'avenir, puisque nous demeurons convaincus que des négociations avec la Russie sur l'Allemagne et l'Autriche doivent préparer la voie à un accord plus large et favoriser le rétablissement de la paix dans l'ensemble du monde. »

« Il dépend toujours de l'URSS, poursuit le président du Conseil, que soit suivie d'effet une proposition qui n'est pas retirée et que nous regrettons sincèrement d'avoir vu repousser par elle. Je crois devoir insister en ce domaine sur la bonne foi de la France. »

Le président du Conseil revient alors sur l'invitation de Lugano. Elle comportait, dit-il, un ordre du jour précis. J'estime qu'elle aurait pu être acceptée par l'URSS même si celle-ci souhaitait élargir cet ordre du jour.

« La réponse que nous avons faite à la Russie dans les deux cas a été la même, déclare M. Laniel : Nous sommes prêts à négocier mais non pas sous la contrainte. »

Pourquoi, poursuit le président du Conseil, une position raisonnable et ferme ne serait-elle pas comprise de l'autre côté ? Or nos projets sont fermes, ils tendent à nous renforcer dans ce qui est raisonnable. Ils tiennent compte du point de vue du partenaire absent.

Nous ne nous lançons pas dans un réarmement illégitime de l'Allemagne. Nous le refusons.

Nous ne nous lançons pas dans une entreprise destinée à couper en deux l'Allemagne et l'Europe. Nous avons réservé expressément le cas de la réunification.

**La question d'Indochine**

Abordant ensuite les problèmes d'Extrême-Orient, le président du Conseil déclare au sujet de la guerre d'Indochine : La France est aujourd'hui unanime pour souhaiter mettre un terme le plus tôt possible à une situation qui d'ailleurs s'oppose à l'extension de notre rôle militaire sur le plan européen. A cet égard, le gouvernement s'inspire, à la prochaine conférence des Bermudes, du vœu exprimé le 28 octobre dernier par l'Assemblée nationale, de voir tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la participation générale de l'Asie. L'armistice de Corée prouve qu'il était possible d'ar-

rêter un conflit armé.

Il devrait pouvoir servir de point de départ à un examen général des questions en litige en Extrême-Orient.

Le gouvernement, précise M. Laniel, « fera valoir ce point de vue au cours de ses conversations avec les puissances anglo-saxonnes. »

Il est permis de penser aujourd'hui, réaffirme le président du Conseil, qu'à l'armistice en Corée peuvent correspondre des conversations sur le conflit d'Indochine. Une politique de détente avec le gouvernement de Pékin peut être envisagée, mais à des conditions dont l'examen serait abordé, soit à la conférence politique coréenne même, soit dans une conférence élargie, soit dans une conférence parallèle. Nos démarches auront d'autant plus de chances d'aboutir que la partie adverse sentira mieux la détermination des Etats associés et de ceux qui les assistent de ne pas céder à la force.

**Une grave explosion à Lisbonne**

LISBONNE, 24 novembre. (AFP.) — Les victimes de l'explosion de l'atelier de la fabrique de matériel de guerre de Bralo de Prata affluent aux principaux hôpitaux de Lisbonne. On évalue maintenant leur nombre à 17 morts et plus de 200 blessés, dont plusieurs dans un état grave.

L'explosion, qui a été très violente, s'est produite quelques minutes après la rentrée des ouvriers revenant de déjeuner. Dans tout le quartier ouvrier de l'usine, les maisons ont été fortement secouées et des vitres ont volé en éclats. Les dégâts sont très importants. L'atelier a été complètement détruit, un autre atelier proche a été gravement endommagé. Les autorités militaires sont sur les lieux où les travaux de déblaiement se poursuivent avec la crainte de retrouver d'autres cadavres.

**Radio-Programme**

Mercredi 25 novembre

SOTTENS. — 7 h. Gymnastique. 7 h. 10 Le trio Frank Petty. 7 h. 15 Informations et l'heure exacte. 7 h. 20 Propos du matin. 9 h. 15 Emission radiodiffusée : La belle histoire de la transhumance. 9 h. 45 Oeuvres de Joseph Haydn. 10 h. 10 Reprise de l'émission radiodiffusée. 10 h. 40 Façade, suite pour orchestre. 11 h. Emission d'ensemble. Les belles pages de l'opéra « Yvan Soussanine ». 11 h. 30 Trio pour flûte, violoncelle et piano. 11 h. 50 Refrains et chansons modernes. 12 h. 15 Ça et là. 12 h. 25 Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Non stop. 14 h. Cours d'information civique. 16 h. 30 Le Petit Théâtre aux Chandelles. 17 h. Pour les enfants. 17 h. 20 La rencontre des isolés. 17 h. 40 Initiation musicale. 18 h. 40 Mélodies tziganes. 18 h. 50 Le memento de la quinzaine. 18 h. 55 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 13 Le programme de la soirée et l'heure exacte. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Instants du monde. 19 h. 40 Temps de valse. 19 h. 55 A la six, quatre, deux. 20 h. 10 Paul Durand et son orchestre. 20 h. 15 Les trois coups. 20 h. 30 Le mercredi symphonique. 22 h. 10 Oeuvres d'Alexandre Mottu. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York. 22 h. 40 Pour les amateurs de jazz hot. 23 h. 10 Pour s'endormir...

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Musique mélodieuze. 6 h. 45 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Concert religieux. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. 15 Petit concert. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Concert récréatif. 13 h. 25 Imprévu. 13 h. 35 Chœur de dames. 14 h. Pour Madame. 14 h. 30 Causerie. 16 h. 30 Disques. 16 h. 40 Lecture. 16 h. 55 Quintette. 17 h. 30 Pour les enfants. 18 h. Musique légère.

18 h. 40 De jour en jour. 19 h. Rythmes et mélodies. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Fanfares. 20 h. 25 Roman policier. 21 h. 15 Violon. 21 h. 40 Quatre ballades. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Divertissement sur des thèmes de Couperin. 22 h. 50 10 minutes avec W. Busch.



Monsieur et Madame Jean DUC et leurs enfants, à St-Maurice ;

Monsieur et Madame Charles DUC et leurs enfants, à St-Maurice ;

Madame Veuve Géraud GEX-DUC et son fils, à Berne ;

Madame Veuve Gédéon-Paul ERATH, à Marligny ; La famille de feu MAIGRE-ERATH, à Genève ; La famille de feu LOUIS COUTAZ, à St-Maurice ; La famille de feu Maurice CHARLES-DUC, à Mesongex ;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Clovis DUC-ERATH**

leur très cher père, grand-père, beau-père, oncle et cousin, décédé à Berne le 24 novembre 1953 dans sa 81<sup>e</sup> année et muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à St-Maurice, le 26 novembre 1953, à 10 h.

Départ du Faubourg.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.



La Fanfare municipale l'« Agaunoise » a le regret de faire part du décès de

Monsieur CLOVIS DUC  
membre honoraire

La société assistera en corps à son ensevelissement.